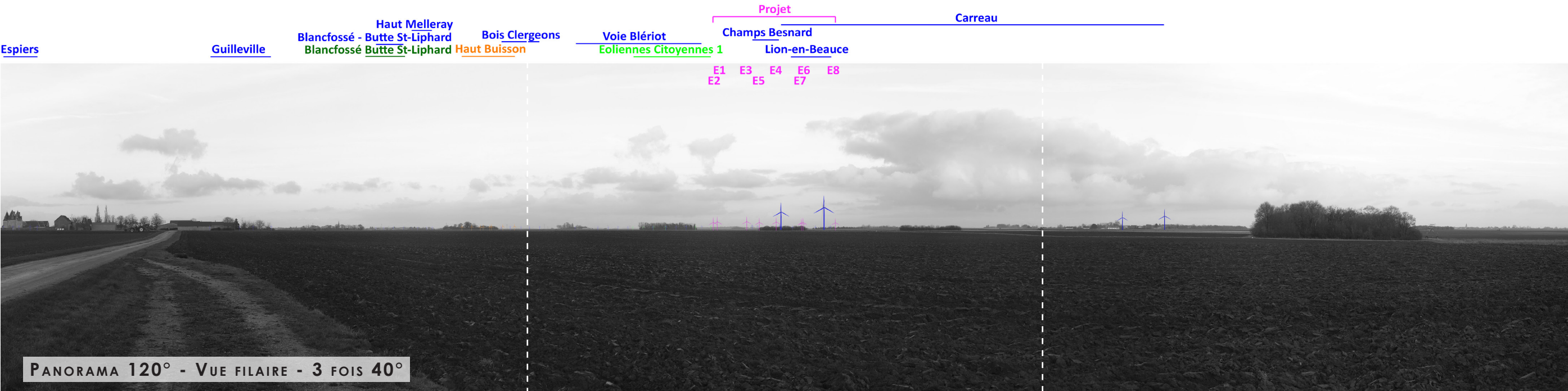




ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 31 - DEPUIS L'ENTRÉE SUD DE VILLEPION

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 32 - DEPUIS LA SORTIE EST D'ORGÈRES-EN-BEAUCE

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 16:14
- Coordonnées : X : 602804 ; Y : 6783695
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 132 m
- Azimut : 104°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8,30 km (E01)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**PATRIMOINE / TOURISME**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

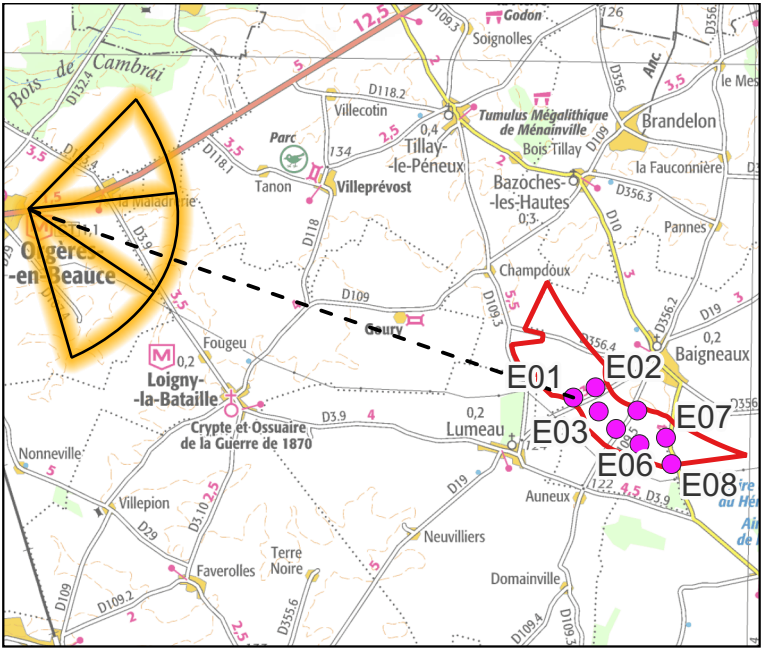
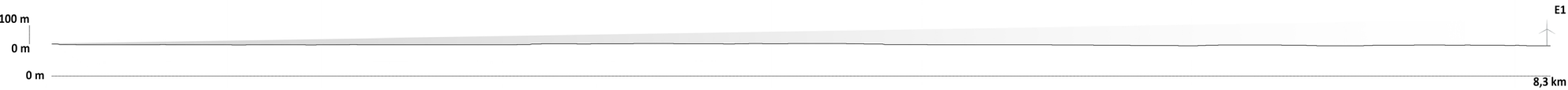
**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie d’Orgères-en-Beauce a une sensibilité pressentie modérée lors de l’état initial ; cette prise de vue a été réalisée en sortie est, à 8,3 km de l’éolienne la plus proche (E01). Le parc projeté est visible dans des proportions favorables depuis ce lieu de vie, du fait de l’éloignement avec l’observateur. On observe la partie basse du mât de l’éolienne E02 filtrée par la trame végétale et urbaine. Les autres aérogénérateurs sont visibles en quasi-totalité car aucun obstacle ne vient masquer ou filtrer les éoliennes du projet. Cependant, on observe que la partie basse des mâts est tronquée par la ligne de crête.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

Les rapports d’échelles sont inchangés du fait de la taille apparente des panneaux de signalisation en premier plan et du boisement en second plan. À l’échelle de l’horizon lointain, la hauteur des pylônes électriques dépasse également celle des éoliennes projetées et confirme que les rapports d’échelles sont inchangés.

Depuis cette prise de vue, la lisibilité de l’implantation du parc est globalement bonne, les interdistances entre les machines apparaissent régulières, malgré la superposition visuelle des éoliennes E01, E03 et E07. Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



PM 32 - DEPUIS LA SORTIE EST D'ORGÈRES-EN-BEAUCE

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 33 - DEPUIS LA SORTIE SUD D'ALLAINES-MERVILLIERS

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 12:49
- Coordonnées : X : 612768 ; Y : 6789622
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 142 m
- Azimut : 190°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8,70 km (E02)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

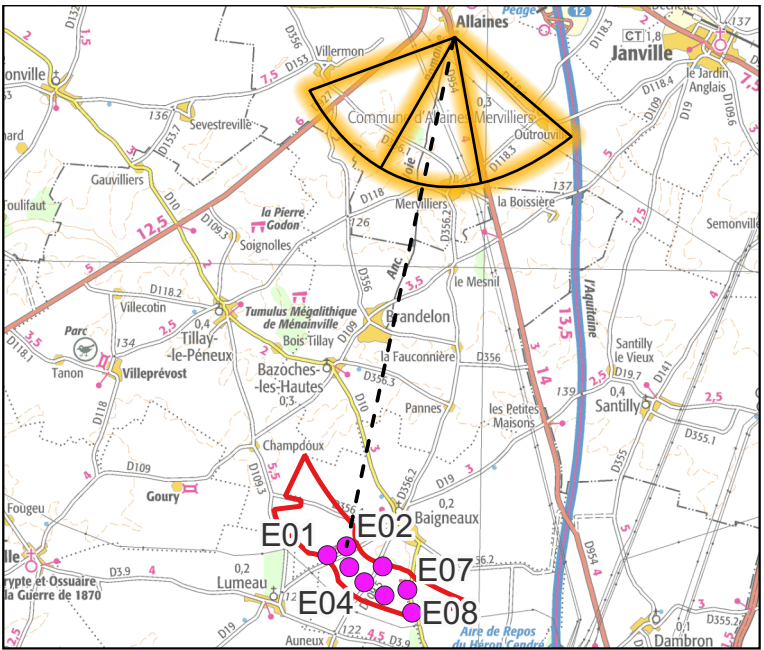
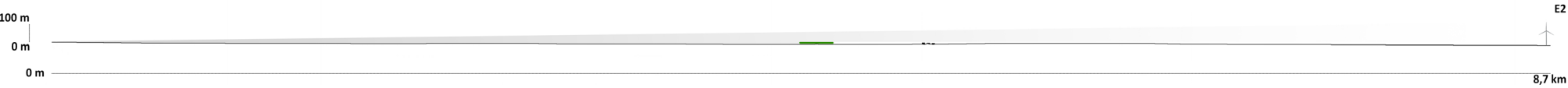
**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie d'Allaines-Mervilliers a une sensibilité pressentie faible à modérée au sein de l'état initial ; cette prise de vue est à 8,7 km de l'éolienne la plus proche du projet (E02). Le parc projeté est visible en quasi-totalité dans des proportions favorables depuis la sortie sud du lieu de vie, en raison de son éloignement avec l'observateur. Seule la ligne de crête vient tronquer la partie basse du mât des éoliennes. À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien, du fait de la présence des pylônes électriques au second plan qui apparaissent plus grande que la hauteur apparente des machines.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc projeté est bonne. L'interdistance entre les éoliennes est régulière et elles ne se superposent pas.

Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



Voie Blériot
Eoliennes Citoyennes 1
Lion-en-Beauce
Ensemble Aschères-le-Marché, Neuville-aux-Bois
Champs Besnard

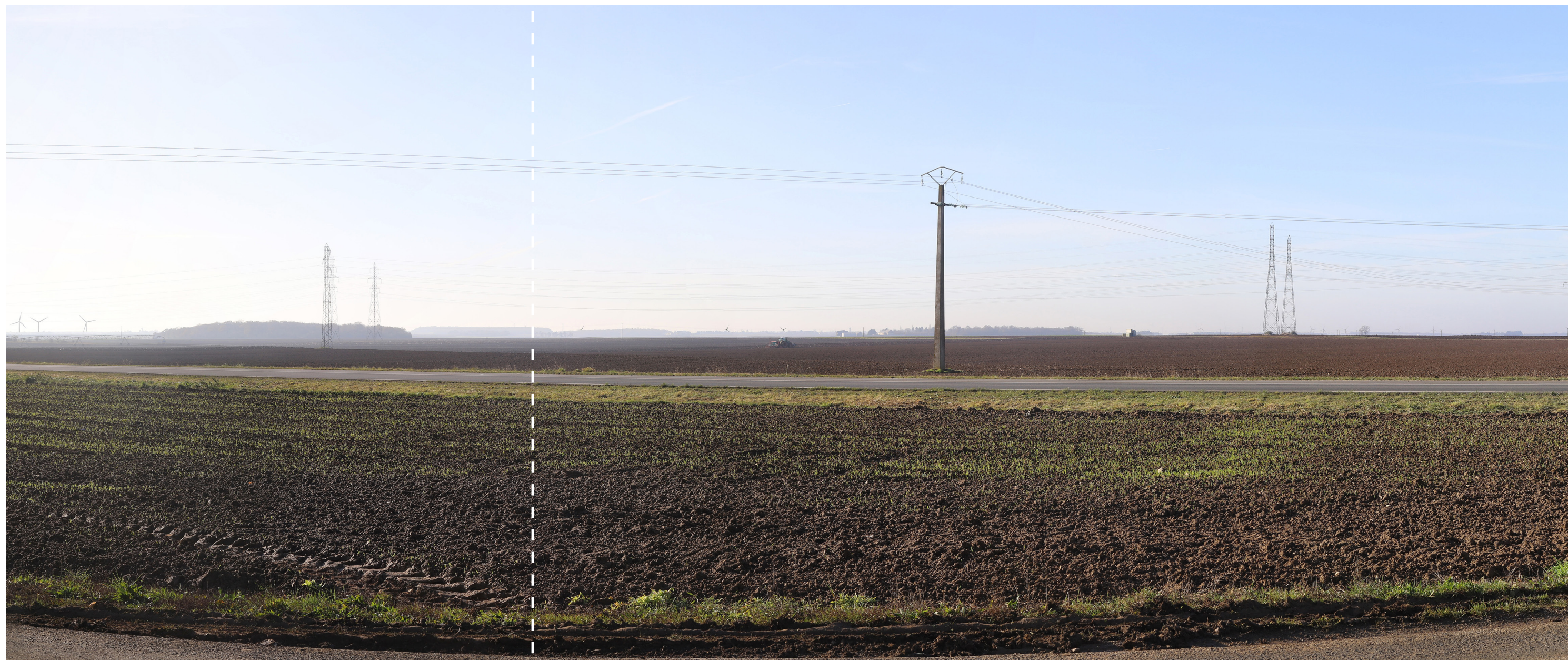


PM 33 - DEPUIS LA SORTIE SUD D'ALLAINES-MERVILLIERS

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 34 - DEPUIS LA SORTIE SUD D'ORGÈRES-EN-BEAUCE

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 16:23
- Coordonnées : X : 602321 ; Y : 6783106
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 132 m
- Azimut : 108°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8,60 km (E01)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

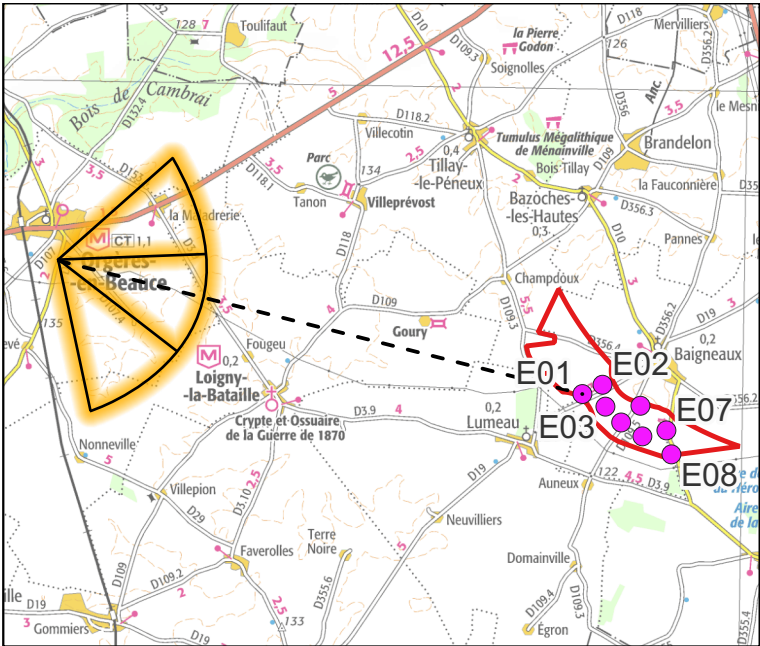
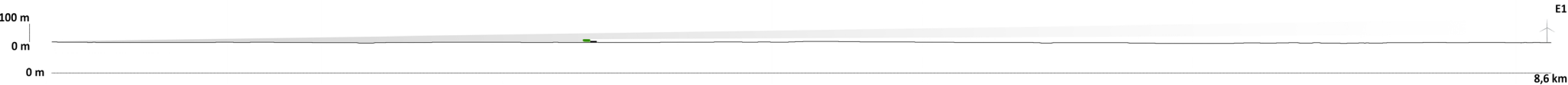
**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie d’Orgères-en-Beauce a une sensibilité pressentie modérée lors de l’état initial ; cette prise de vue est à 8,6 km de l’éolienne la plus proche du projet (E01). Le parc projeté est visible dans des proportions favorables depuis la sortie sud du lieu de vie, en raison de son éloignement avec l’observateur. Les trames végétale et urbaine viennent tronquer la partie basse du mât des éoliennes et également plusieurs pylônes électriques viennent filtrer le mouvement des pâles. Sont concernés les éoliennes E02, E03 et E08. À cette distance, les rapports d’échelles sont inchangés avec l’ajout du parc éolien, du fait des composantes paysagères à l’horizon qui apparaissent plus grandes que la hauteur des machines.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l’implantation du parc est brouillée et se confond avec la présence des pylônes électriques situés à l’horizon. Toutefois, l’interdistance entre les éoliennes est régulière mais la rotation des pales de E01/E05 et E04/E07 se superposent et n’améliore pas la lisibilité.

Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



PM 34 - DEPUIS LA SORTIE SUD D'ORGÈRES-EN-BEAUCE

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 35 - DEPUIS L'INTERSECTION ENTRE LES RD 12 ET 354.1 AU NORD DU PROJET

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 13:20
- Coordonnées : X : 609007 ; Y : 6790244
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 137 m
- Azimut : 159°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 9,30 km (E02)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

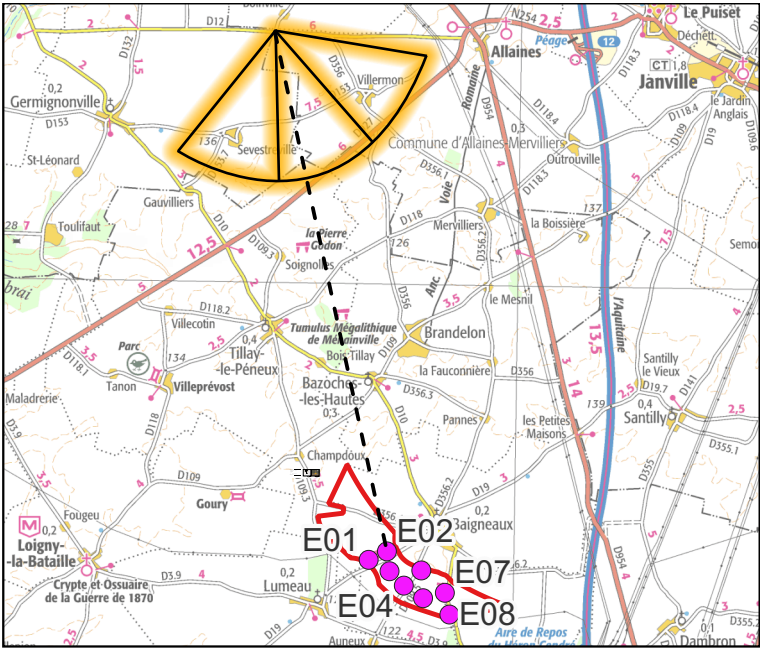
**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

La RD 12 est un axe routier fréquenté avec une sensibilité pressentie modérée lors de l'état initial ; cette prise de vue est à 9,3 km de l'éolienne la plus proche du projet (E02). Le parc projeté est partiellement visible depuis l'intersection de la RD 12 et de la 354.1. La trame arborée vient tronquer la partie basse du mât des éoliennes E01 à E06. Les éoliennes E07 et E08 sont seulement tronqués par la ligne de crête. De plus, une rampe d'irrigation vient filtrer le mouvement des pâles ; sont concernés les éoliennes E02, E03 et E08.

À cette distance, l'ajout du parc éolien projeté n'induit pas de changement dans les rapports d'échelles. Les composantes paysagères à l'horizon apparaissent plus grandes

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

que la hauteur apparente des machines. C'est le cas des boisements à gauche du cadre, où leur hauteur apparente viennent dépasser celle des éoliennes.

Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc est brouillée par la superposition des éoliennes E07/E08, E05/E06 et E02/E03. L'interdistance entre les éoliennes n'apparaît pas régulière depuis ce point de vue.

Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Bois Clergeons Voie Blériot
Eoliennes Citoyennes 1
Brière Lion-en-Beauce Champs Besnard
Boin

Projet
E7 E5 E2 E1
E8 E6 E3
E4

Carreau Trois Muids
Trois Muids
Patay



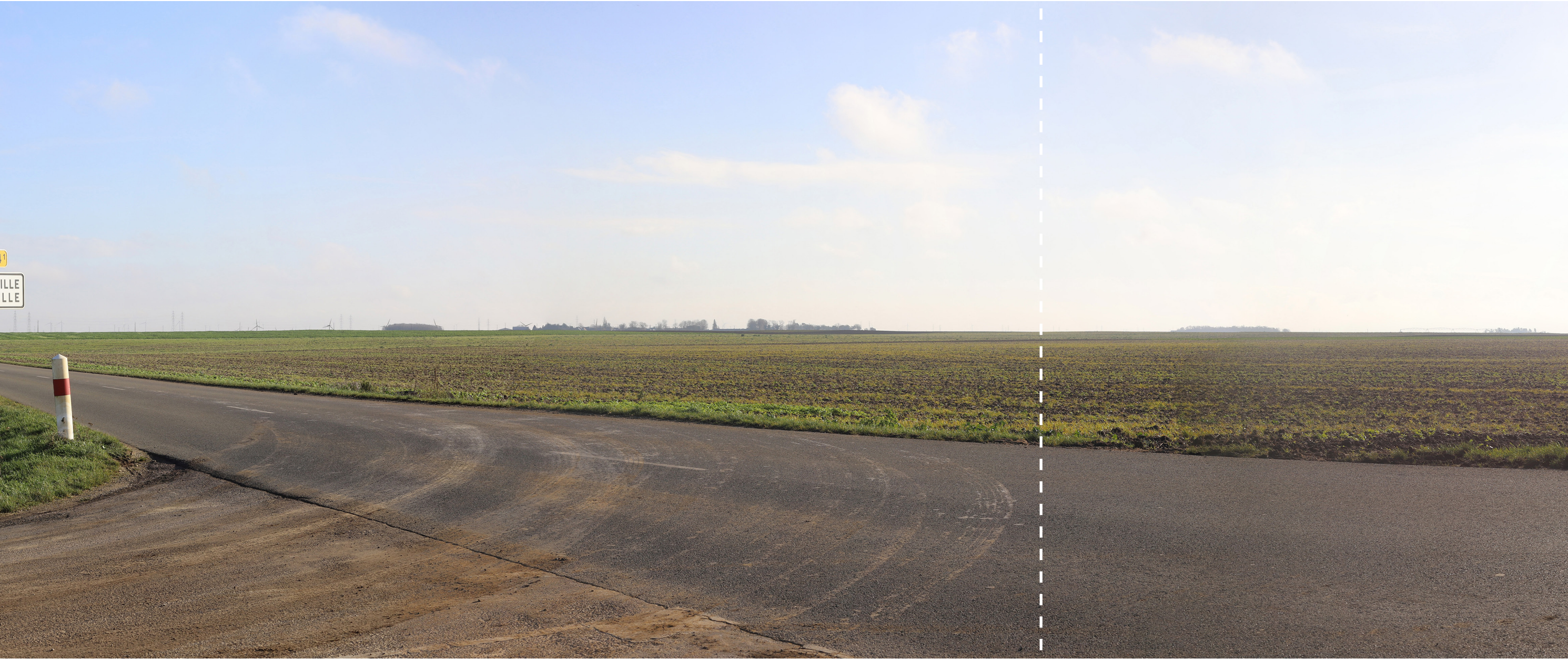
PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 35 - DEPUIS L'INTERSECTION ENTRE LES RD 12 ET 354.1 AU NORD DU PROJET

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°).
La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 36 - DEPUIS LA SORTIE EST DE ROUVRAY-SAINTE-CROIX

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 16:59
- Coordonnées : X : 606065 ; Y : 6773784
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 132 m
- Azimut : 40°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8,50 km (E04)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

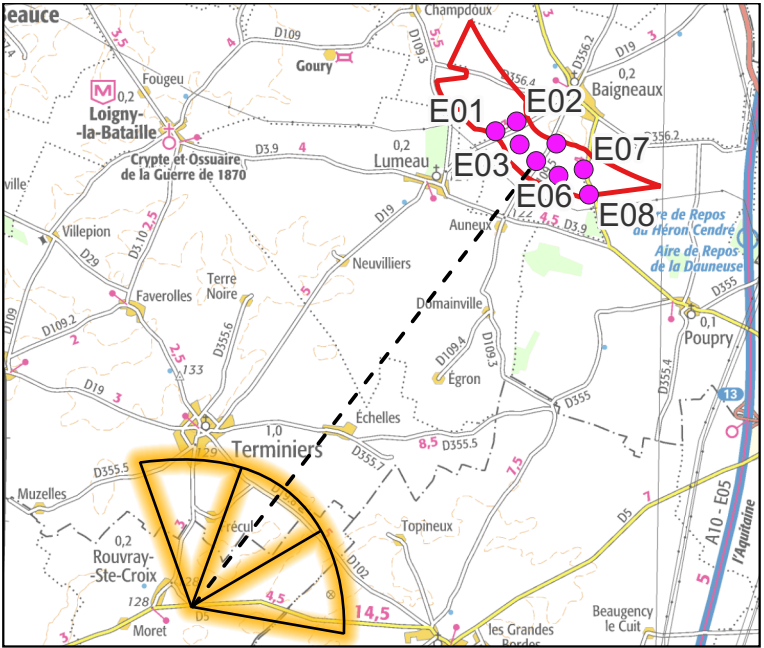
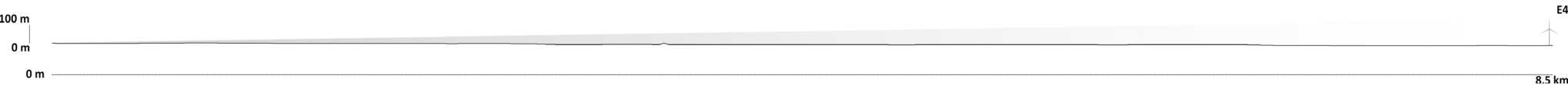
**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie de Rouvray-Sainte-Croix a une sensibilité pressentie modérée lors de l'état initial ; cette prise de vue est à 8,5 km de l'éolienne la plus proche du projet (E04). Le parc projeté est partiellement visible depuis ce lieu de vie, du fait de la ligne de crête qui vient tronquer la quasi-totalité du mât des éoliennes, laissant visible seulement le mouvement de rotation des pales.

À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien projeté, du fait des composantes paysagères plus proches qui apparaissent plus grandes à l'horizon que la hauteur apparente des machines. C'est le cas des pylônes électriques sur la partie droite du photomontage ou encore du parc éolien en service du « Carreau

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

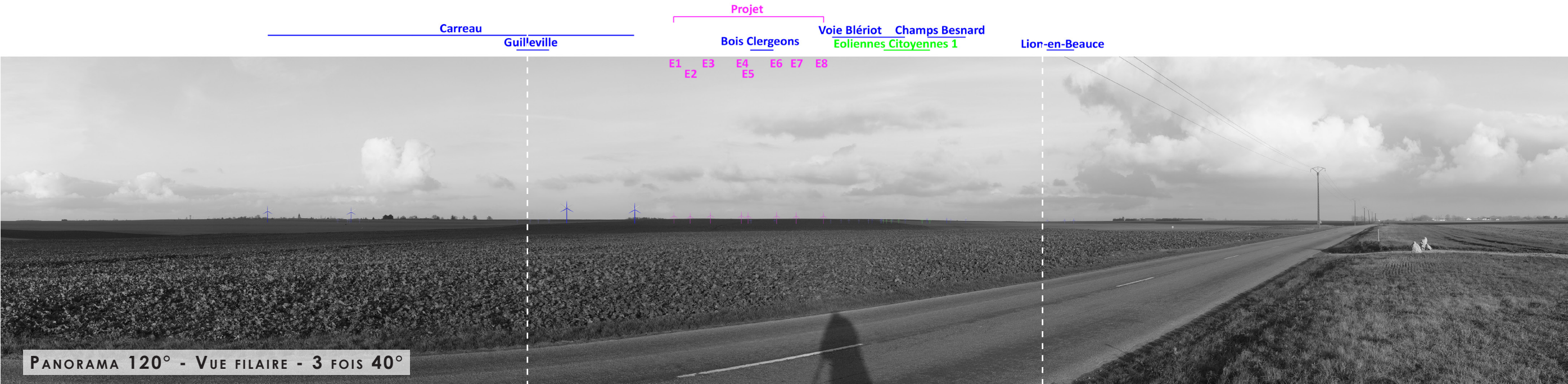
Situation des abords du point de vue

», où leur hauteur vient dépasser celle des éoliennes. Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc est bonne. L'interdistance entre les éoliennes est régulière et elles ne se superposent pas, ce qui améliore la lecture de l'implantation.

Le projet du « Mont Oiseau » agrandit l'angle de vue occupé par le motif éolien depuis ce lieu de vie.



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 36 - DEPUIS LA SORTIE EST DE ROUVRAY-SAINTE-CROIX

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

Pm 37 - DEPUIS LA SORTIE SUD DE JANVILLE

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 13:03
- Coordonnées : X : 616685 ; Y : 6788978
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 132 m
- Azimut : 202°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 9,60 km (E05)

Raisons du point de vue

AXES DE COMMUNICATION

UNITÉ PAYSAGÈRE

LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

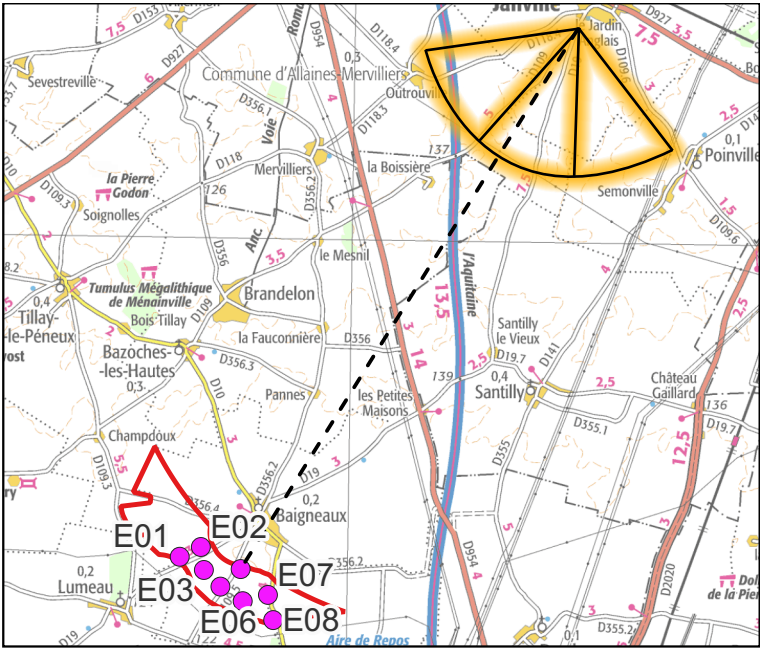
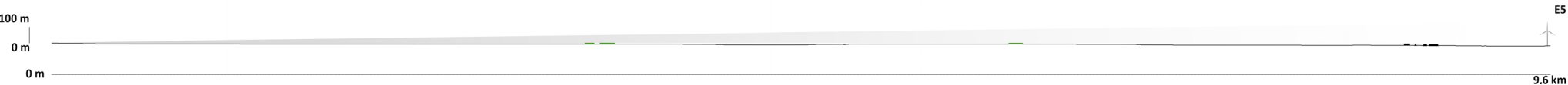
CONTEXTE ÉOLIEN

Commentaires paysagers

Le lieu de vie de Janville a une sensibilité pressentie faible à modérée lors de l'état initial. Cette prise de vue est à 9,6 km de l'éolienne la plus proche du projet (E05), ici, le parc projeté est partiellement visible. La ligne de crête et le boisement viennent tronquer une partie des mâts des éoliennes projetées, laissant visible seulement le mouvement des pales et créant un effet alourdissant des machines dans le paysage.

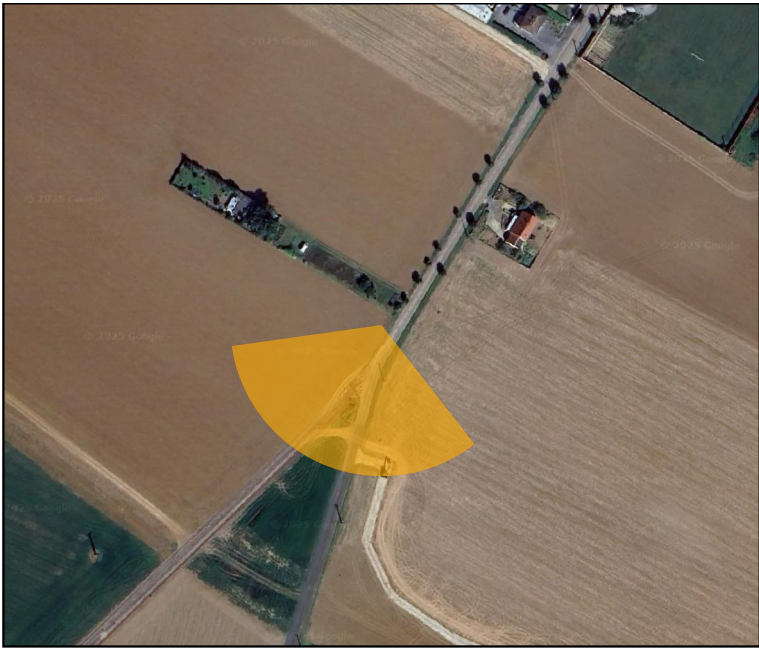
À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien projeté. La grandeur apparente des composantes paysagères proches apparaissent plus grandes que la hauteur apparente des machines. C'est le cas des pylônes électriques, des panneaux de signalisation, du contexte éolien et de la trame arborée présents sur le photomontage.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc est bonne. L'interdistance entre les éoliennes est régulière ce qui améliore la lecture de l'implantation.

Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



PM 37 - DEPUIS LA SORTIE SUD DE JANVILLE

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

Pm 38 - DEPUIS LA SORTIE NORD DE CHEVILLY

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 11:46
- Coordonnées : X : 616112 ; Y : 6771506
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 122 m
- Azimut : 329°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 9,40 km (E08)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

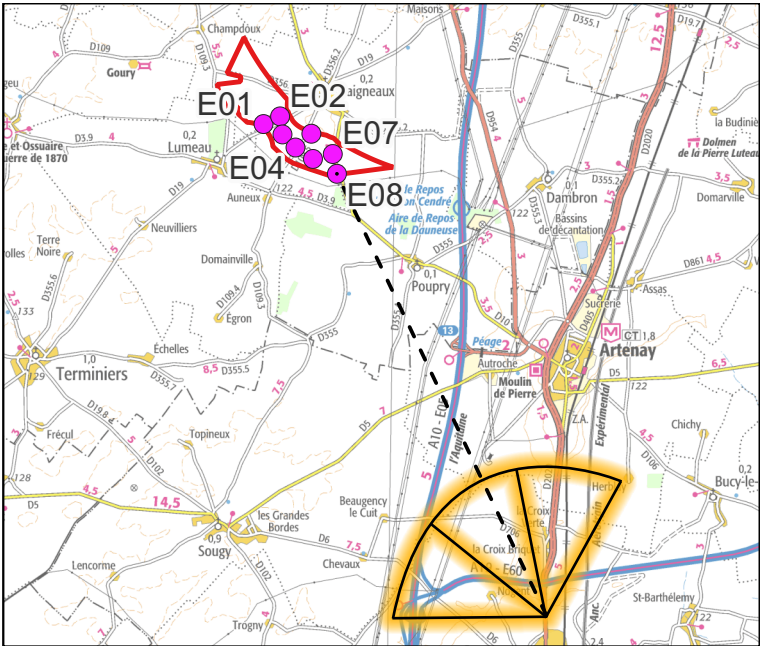
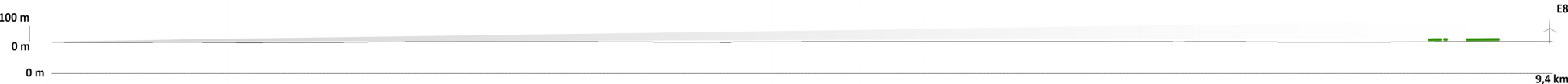
**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie de Chevilly a une sensibilité pressentie faible à modérée lors de l'état initial. Cette prise de vue est à 9,4 km de l'éolienne la plus proche du projet (E08), ici, le parc projeté est visible dans des proportions favorables en raison de son éloignement avec l'observateur. La ligne de crête vient tronquer la partie basse des mâts des éoliennes projetées, du fait de la surélévation d'un axe routier amenant à un pont.

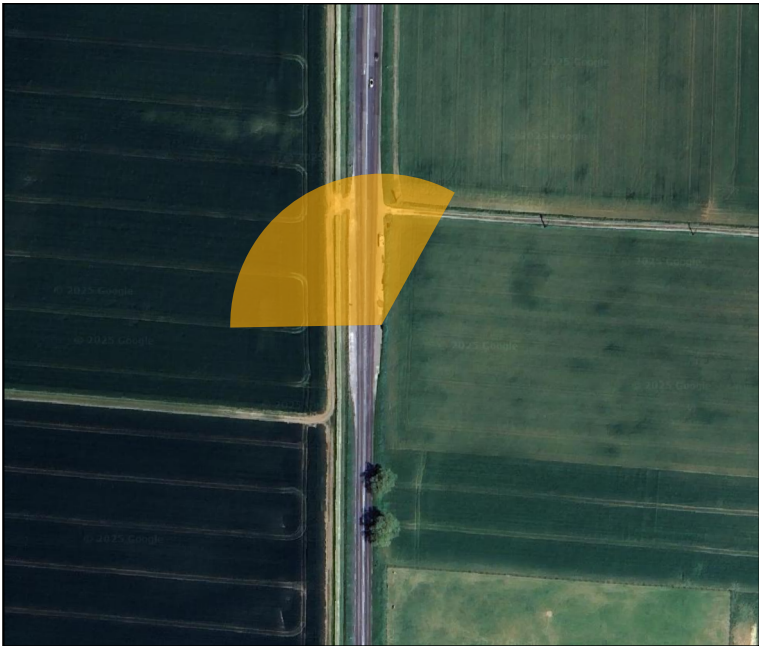
À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien projeté. La grandeur apparente des pylônes électriques apparaît plus grande que la hauteur apparente des machines.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Situation des abords du point de vue

Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc est bonne malgré la superposition des éoliennes E02/E04. L'interdistance entre les éoliennes est régulière ce qui améliore la lecture de l'implantation.

Le projet du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant en ajoutant un nouvel angle de vue à la trame éolienne depuis ce lieu de vie.



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

(Champs Besnard)
(Voie Blériot)
(Eoliennes Citoyennes 1)
(Bois Clergeons) (Haut Buisson) (Lion-en-Beauce)

Projet
E3 E6 E8
E1 E4 E5 E7
E2

PM 38 - DEPUIS LA SORTIE NORD DE CHEVILLY

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°).
La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 16:55
- Coordonnées : X : 603445 ; Y : 6773023
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 122 m
- Azimut : 43°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 10,70 km (E01)

Raisons du point de vue

**AXES DE COMMUNICATION**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

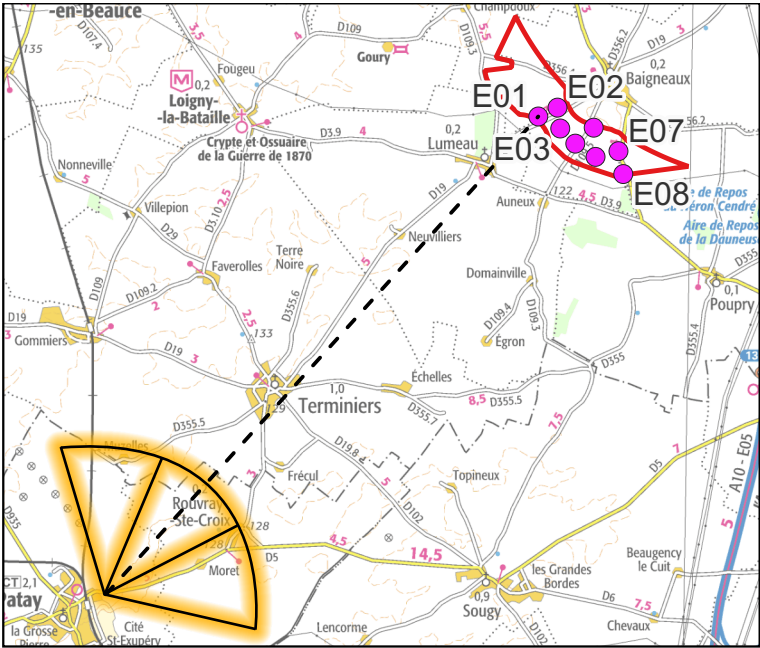
**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Commentaires paysagers

Le lieu de vie de Patay a une sensibilité pressentie faible à modérée lors de l'état initial ; cela signifie que l'analyse du photomontage va permettre de trancher sur son impact réel depuis cette prise de vue. Cette prise de vue est à 10,7 km de l'éolienne la plus proche du projet (E01). Ici, le parc projeté est partiellement visible car la ligne de crête vient tronquer la partie basse des mâts des éoliennes projetées. De plus, seulement une éolienne (E06) du parc est visible en quasi-totalité. E07 et E08 sont partiellement masquées par un boisement, laissant seulement le mouvement des pales visible. E04 et E05 sont filtrées car elles se superposent avec une éolienne en service du parc du « Bois Clergeons ». E01, E02 et E03 sont masquées en totalité par un boisement.

Coupe topographique



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

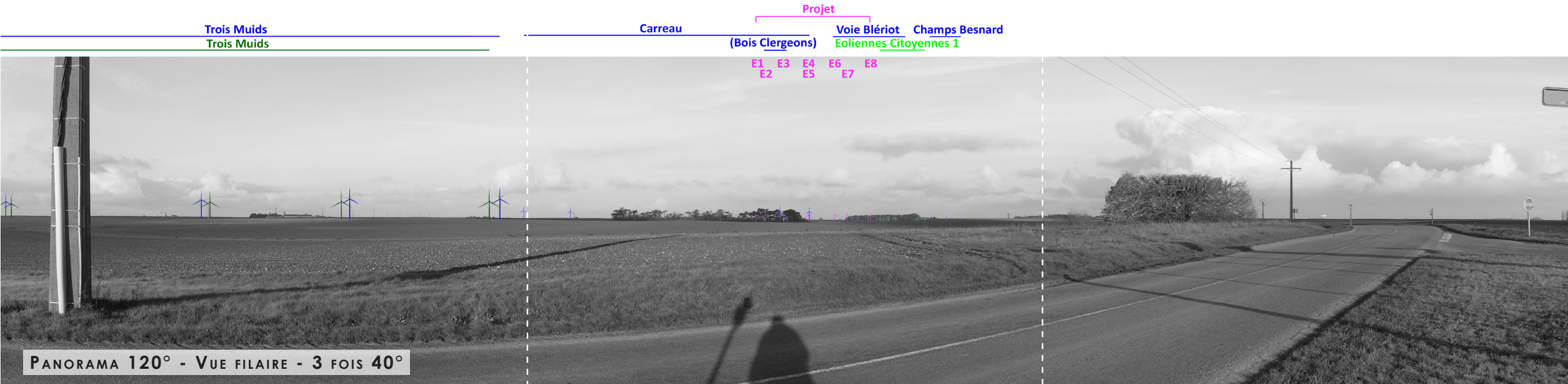
Situation des abords du point de vue

À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien projeté. En effet, la hauteur apparente des pylônes électriques, des panneaux de signalisation, du contexte éolien existant et de la trame arborée dépasse la hauteur apparente du parc projeté. Depuis ce lieu de vie, la lisibilité de l'implantation du parc n'est pas optimale.

Le projet éolien du « Mont Oiseau » densifie le contexte éolien existant car il se superpose avec les parcs éoliens du « Bois Clergeons », du « Carreau » et de « Voie Blériot ». En revanche, il n'agrandit pas l'angle de vue occupé par le motif éolien depuis ce lieu de vie et ne participe pas au risque de saturation visuelle sur le territoire d'étude.



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°).
La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

Pm 40 - DEPUIS LA SORTIE NORD DE LIGNEROLLES

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 06/12/2023 - 16:48
- Coordonnées : X : 603439 ; Y : 6771311
- Hauteur de la prise de vue : 1,65 m
- Altitude NGF : 122 m
- Azimut : 43°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 12,10 km (E01)

Raisons du point de vue

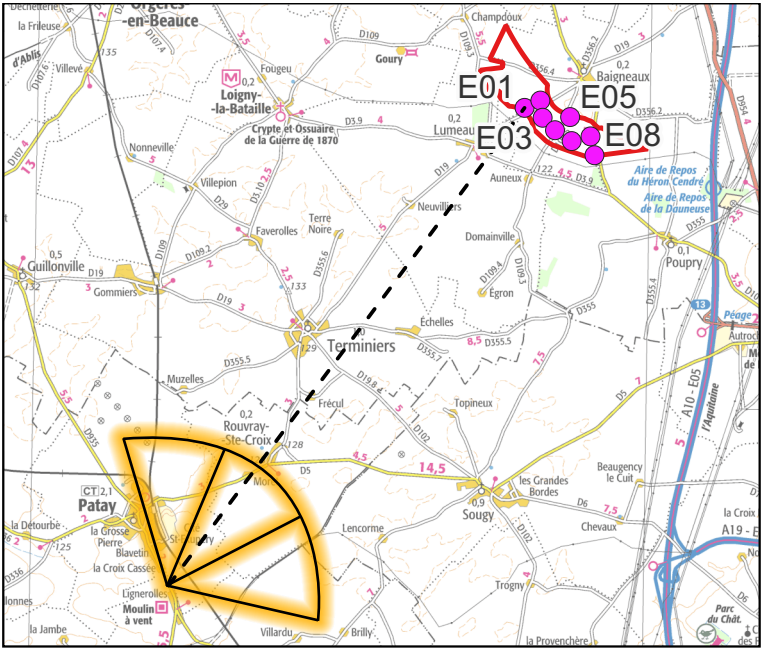
**AXES DE COMMUNICATION**

**PATRIMOINE / TOURISME**

**UNITÉ PAYSAGÈRE**

**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

**CONTEXTE ÉOLIEN**



Source : IGN SCAN 100
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

Carte de localisation



Source : IGN SCAN ORTHO
Réalisation : AEPE-Gingko 2025

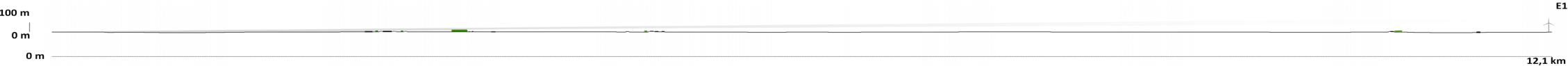
Situation des abords du point de vue

Commentaires paysagers

Le lieu de vie de Lignerolles a une sensibilité pressentie faible lors de l'état initial ; cela signifie que l'analyse du photomontage va permettre de trancher sur son impact réel depuis cette prise de vue. L'observateur est également localisé au niveau du monument historique classé du moulin à vent de Lignerolles. Cette prise de vue est située en sortie nord du lieu de vie, à 12,1 km de l'éolienne la plus proche du projet (E01). Ici, le parc projeté est visible dans des proportions favorables en raison de son éloignement avec l'observateur. La ligne de crête et la trame urbaine à l'horizon viennent tronquer une partie des mâts des éoliennes projetées. Les éoliennes E01 et E02 ont seulement le mouvement de rotation des pales qui sont visibles dans le paysage.

À cette distance, les rapports d'échelles sont inchangés avec l'ajout du parc éolien projeté, du fait des composantes paysagères plus proches qui apparaissent plus

Coupe topographique





ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

Pm 40 - Depuis la sortie nord de LIGNEROLLES

Panorama 120° (3 fois 40 ° à visualiser sur double page) - Photomontage



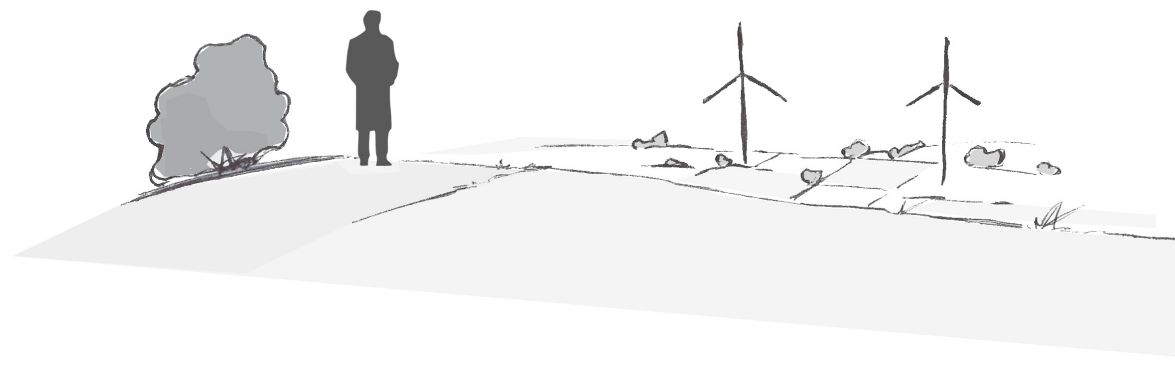
Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°).
La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

GLOSSAIRE PAYSAGER

GLOSSAIRE



SOURCES

[1] Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010.

[2] Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016.

[3] www.actu-environnement.com

[4] Convention européenne du paysage – Mise en œuvre en France, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mars 2007.

[5] Éoliennes et paysages de la Manche, principes généraux, 2003, Conseil Général de la Manche.

[6] Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.

Toutes illustrations : Réalisation AEPE-Ginkgo, 2018



THÉMATIQUES DU GLOSSAIRE

1 - PARC ÉOLIEN - GÉNÉRALITÉS

- Éolienne
- Aérogénérateur
- Parc éolien
- Poste de livraison

2 - LECTURE DU PAYSAGE

- Paysage
- Paysage visible
- Paysage perçu
- Élément de paysage
- Élément de paysage emblématique
- Structure paysagère
- Points d'appel visuels (et points de repère)
- Lignes de force
- Paysage ouvert
- Paysage fermé
- Paysage semi-ouvert
- Paysage avec éoliennes
- Paysage éolien

3 - VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

- Enjeux
- Sensibilité
- Impact
- Effet

4 - VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- Champ visuel
- Visibilité
- Covisibilité
- Covisibilité directe
- Covisibilité indirecte
- Concurrence visuelle
- Vue franche
- Vue filtrée
- Effet de fenêtre

5 - PERCEPTION DES PROPORTIONS DES MACHINES

- Taille apparente
- Prégnance
- Interdistance
- Interdistance apparente
- Échelle d'un paysage
- Contraste d'échelle
- Surplomb

6 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

- Homogénéité / hétérogénéité des tailles apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des interdistances apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des altitudes sommitales
- Lisibilité paysagère
- Effet de brouillage

7 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

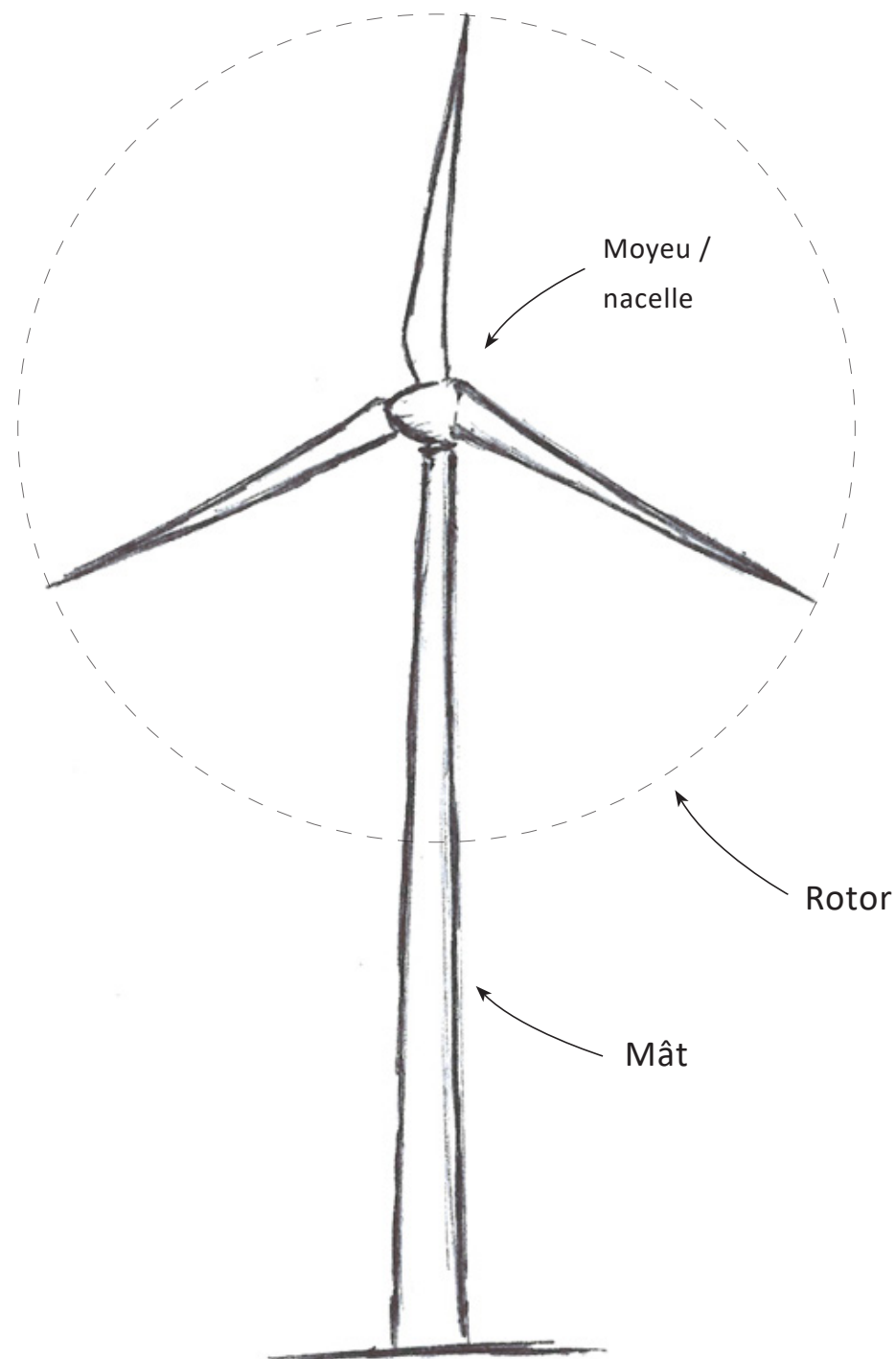
- Effets cumulatifs
- Effets cumulés
- Saturation visuelle
- Emprise visuelle horizontale occupée par le motif éolien
- Espace de respiration

8 - OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

- Carte de visibilité
- Photomontage

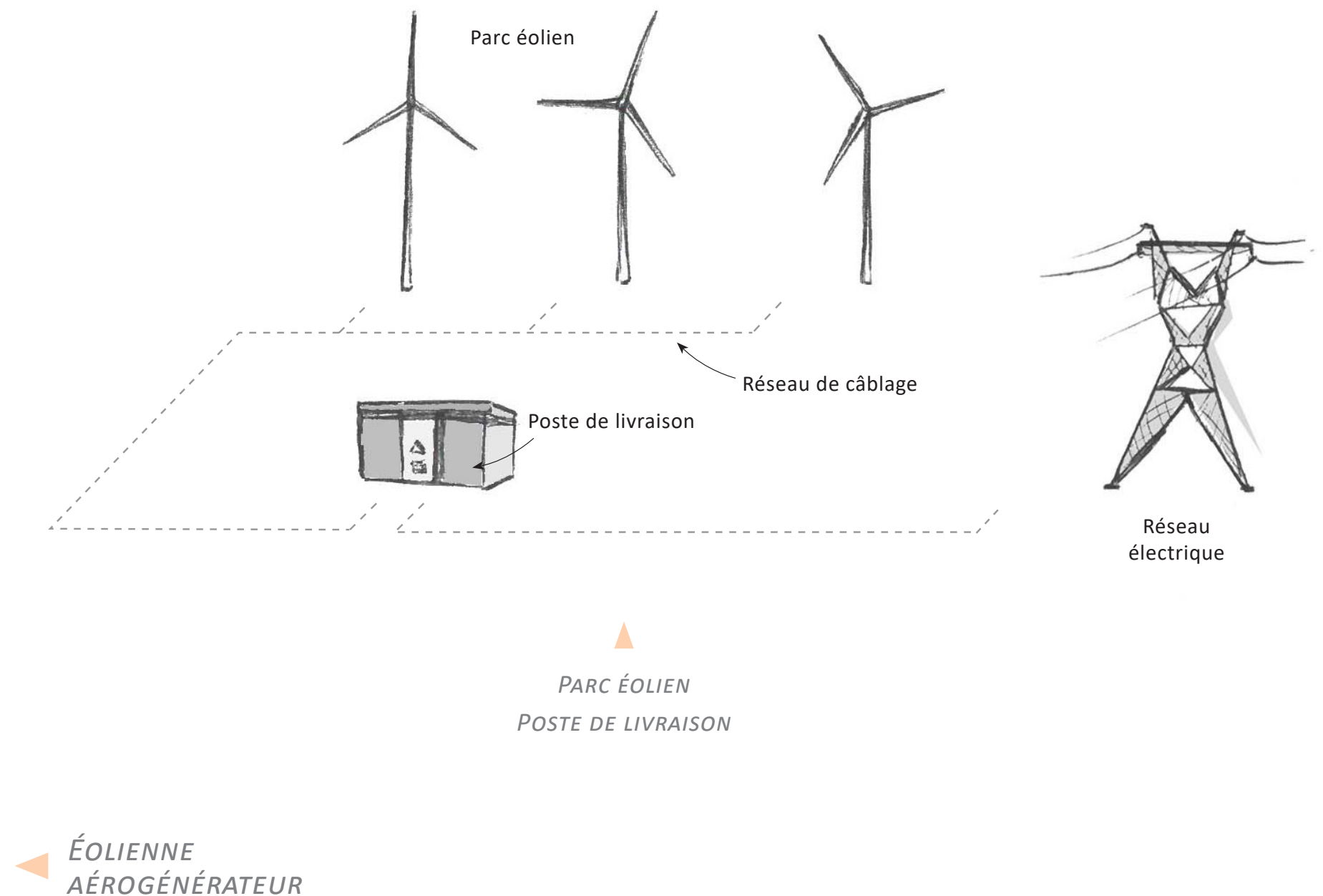
ÉOLIENNE : « Dispositif destiné à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Les éoliennes sont composées de pales en rotation autour d'un rotor et actionnées par le vent. Elles sont généralement utilisées pour produire de l'électricité et entrent dans la catégorie des énergies renouvelables. Il existe deux types d'éoliennes modernes : celles qui ont un axe horizontal dont le rotor ressemble à une hélice d'avion et celles qui ont un axe vertical. Les plus courantes sont celles à axe horizontal qui sont composées d'un mât, d'un rotor, d'une nacelle, d'un système de régulation, et d'un poste de transformation moyenne tension. » [3]

AÉROGÉNÉRATEUR : Synonyme d'« éolienne ».



PARC ÉOLIEN : « Un parc éolien est un ensemble de plusieurs aérogénérateurs sur un site connectés au réseau d'électricité en un même point. » [3]

POSTE DE LIVRAISON (PDL) : Le poste de livraison (ou PDL) fait partie des éléments annexes du parc éolien. L'électricité produite passe par le réseau de câblage interne du parc jusqu'au poste de livraison (local technique), d'où elle est réinjectée dans le réseau électrique.



PAYSAGE : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » [4]

PAYSAGE VISIBLE : « La notion de visibilité (...) correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.... » [2]

PAYSAGE PERÇU : « Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique. » [2]

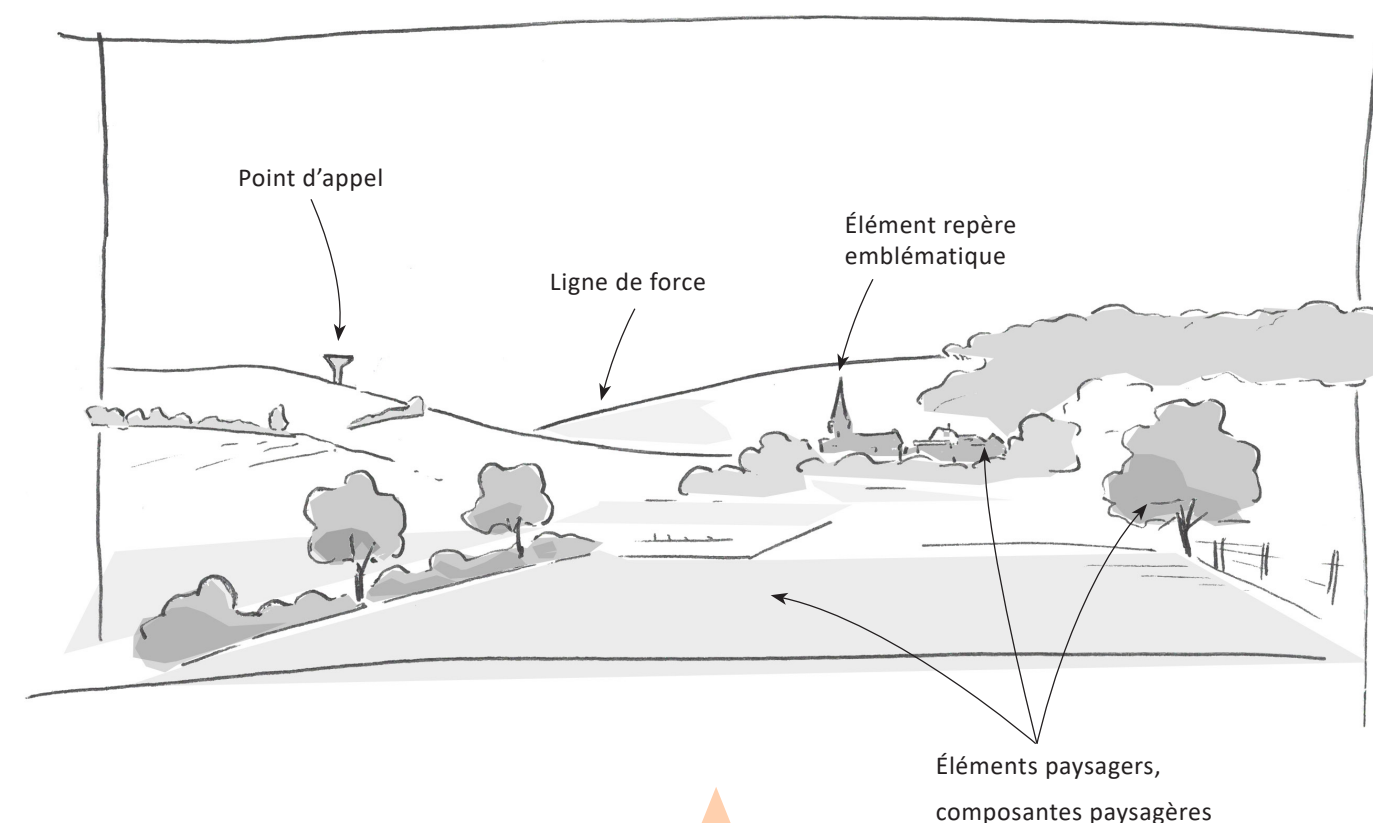
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE : L'ensemble des entités ponctuelles biophysiques et anthropiques constituent indépendamment des « éléments de paysage », ou « composantes paysagères ». Assemblés entre eux de manière spécifiques, ils forment des structures paysagères. Il peut s'agir par exemple d'un arbre, d'une haie, d'un élément bâti, d'une éolienne, d'un étang, ...

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE EMBLÉMATIQUES : Certains éléments de paysage sont nettement perceptibles depuis les territoires voisins et peuvent constituer des points de repères : clocher d'église, relief particulier, etc. Ils représentent un enjeu particulier notamment par rapport aux problématiques de concurrence visuelle ou de rupture d'échelle.

STRUCTURE PAYSAGÈRE : Une structure paysagère est un ensemble d'éléments de paysage qui interagissent. Les structures paysagères sont les traits caractéristiques d'un paysage.

POINTS D'APPEL VISUELS (ET POINTS DE REPÈRES) : Points vers lesquels le regard se fixe pendant un temps plus ou moins long, perçus de façon distincte et facilement identifiable dans le reste du paysage (un arbre isolé, un pylône électrique, un point de fuite...).

LIGNES DE FORCE : Les éléments linéaires structurants la perception d'un paysage constituent ses lignes de forces et peuvent correspondre à l'organisation du relief, à des structures végétales, etc... qui dessinent des lignes de fuites, des lignes de convergence ou soulignent des perspectives...



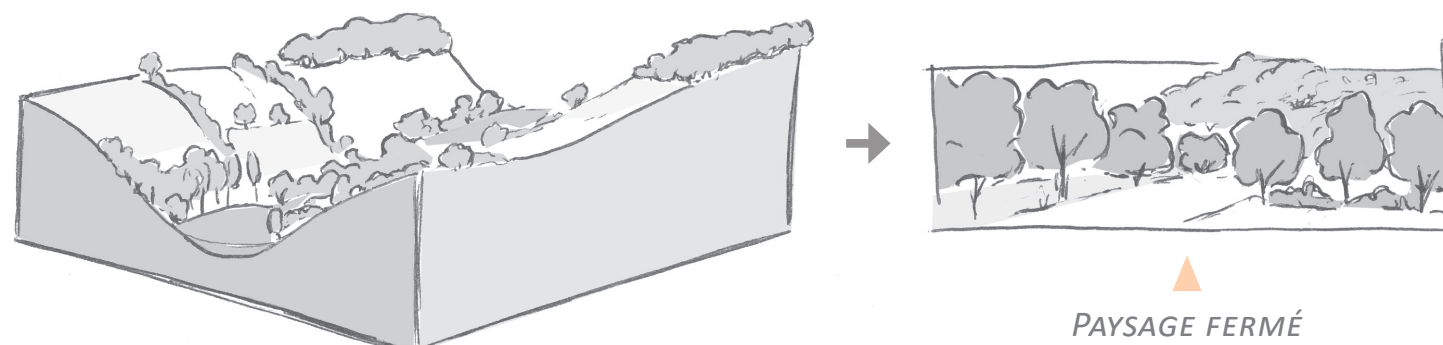
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE

ÉLÉMENT DE REPÈRE - EMBLÉMATIQUE

POINT D'APPEL

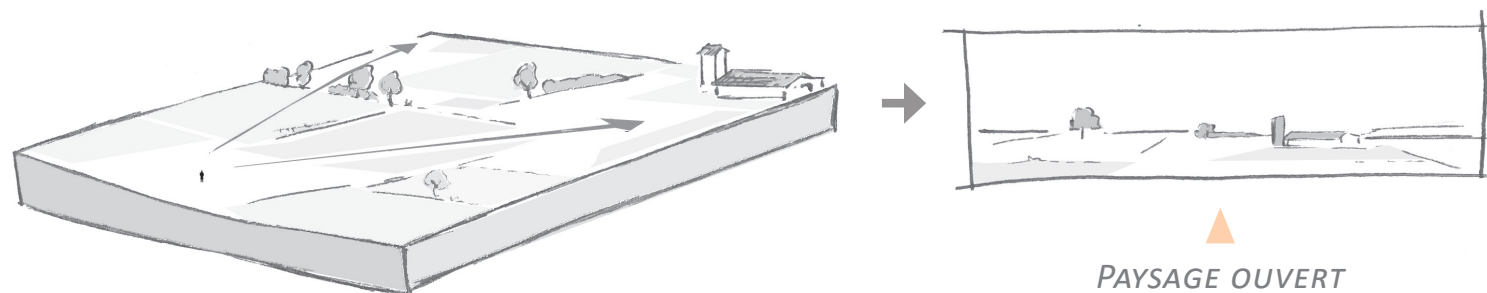
LIGNE DE FORCE

PAYSAGE FERMÉ : On qualifie les paysages de « fermés » lorsqu'à l'intérieur de ces derniers le regard est le plus souvent bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.) C'est par exemple le cas de nombreuses vallées densément arborées ou d'ensembles urbains.



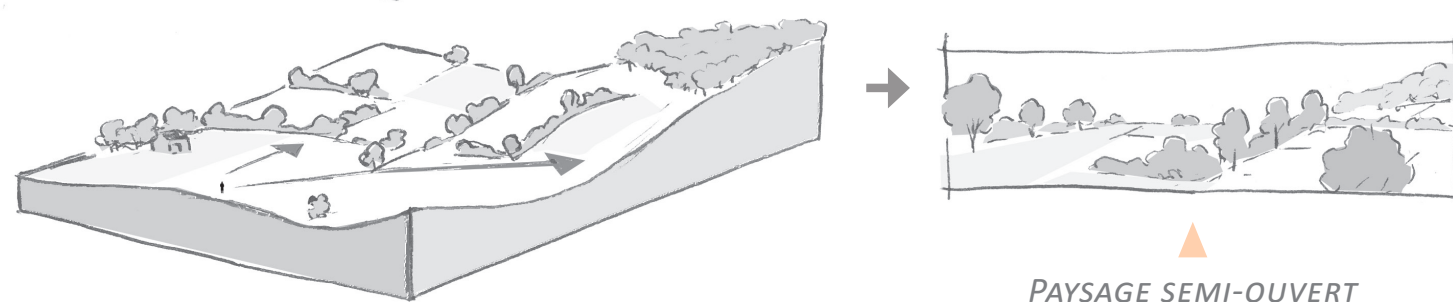
PAYSAGE FERMÉ

PAYSAGE OUVERT : On qualifie les paysages d'« ouverts » lorsqu'aucun élément ne bloque le regard au premier ni au moyen-plan et qu'ils offrent donc de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants. C'est par exemple le cas des plateaux agricoles peu plantés, type « openfield ».



PAYSAGE OUVERT

PAYSAGE SEMI-OUVERT : On qualifie les paysages de « semi-ouverts » lorsqu'ils présentent une alternance de territoires fermés et d'autres ouverts, c'est-à-dire que le regard est parfois bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.), et qu'à d'autres endroits de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants sont possibles. C'est par exemple le cas de certains paysages bocagers vallonnés qui en point haut peuvent offrir des vues lointaines et en point bas présentent des ambiances plus intimistes.



PAYSAGE SEMI-OUVERT

PAYSAGE AVEC ÉOLIENNES : « Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères ». [1] [6]

PAYSAGE ÉOLIEN : « Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères ». [1] [6]

VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

ENJEUX : « L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » [1]

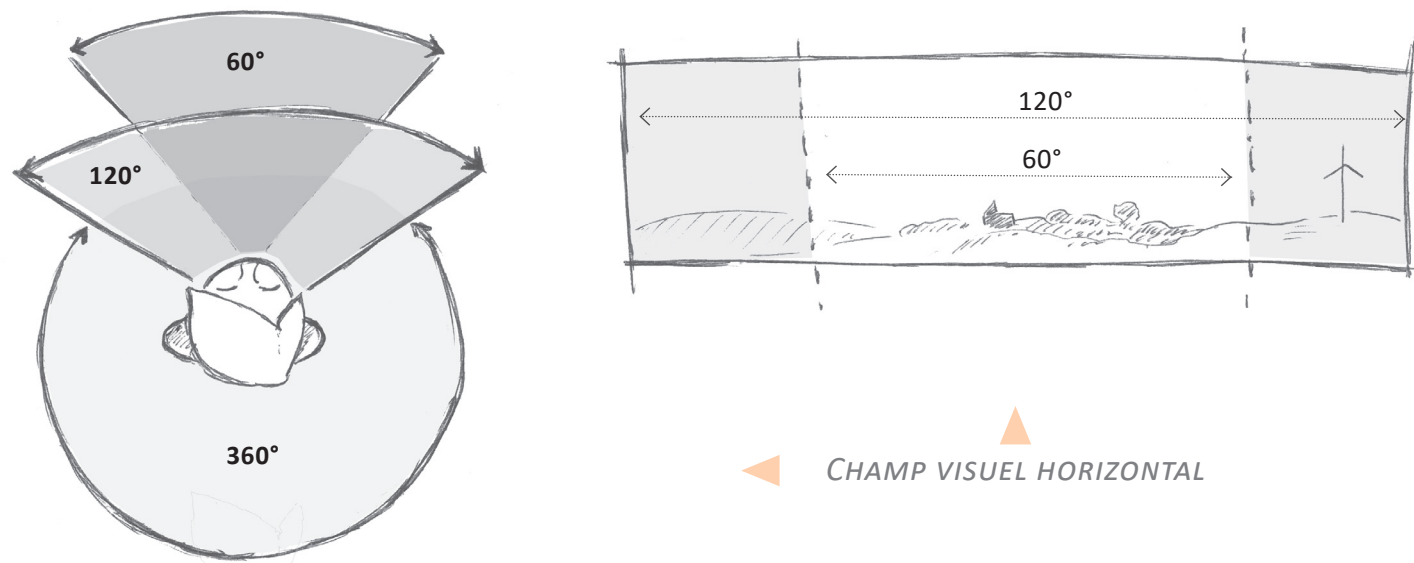
SENSIBILITÉ : « La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. » [1]

IMPACT : L'impact est la conséquence objective du projet sur l'environnement. Plusieurs facteurs rentrent en compte dans l'évaluation d'un impact sur le paysage ; il s'agit d'estimer la visibilité effective du projet (projet perçu ou non, vue franche ou filtrée, partielle ou complète...), la qualité de l'inscription du projet dans le paysage d'accueil (lisibilité, prégnance, cohérence...), et enfin le croisement de ces caractéristiques avec le niveau d'enjeu en présence (niveau de fréquentation du lieu, paysage emblématique, valeur patrimoniale...).

EFFET : Synonyme d'impact dans l'étude paysagère et patrimoniale.

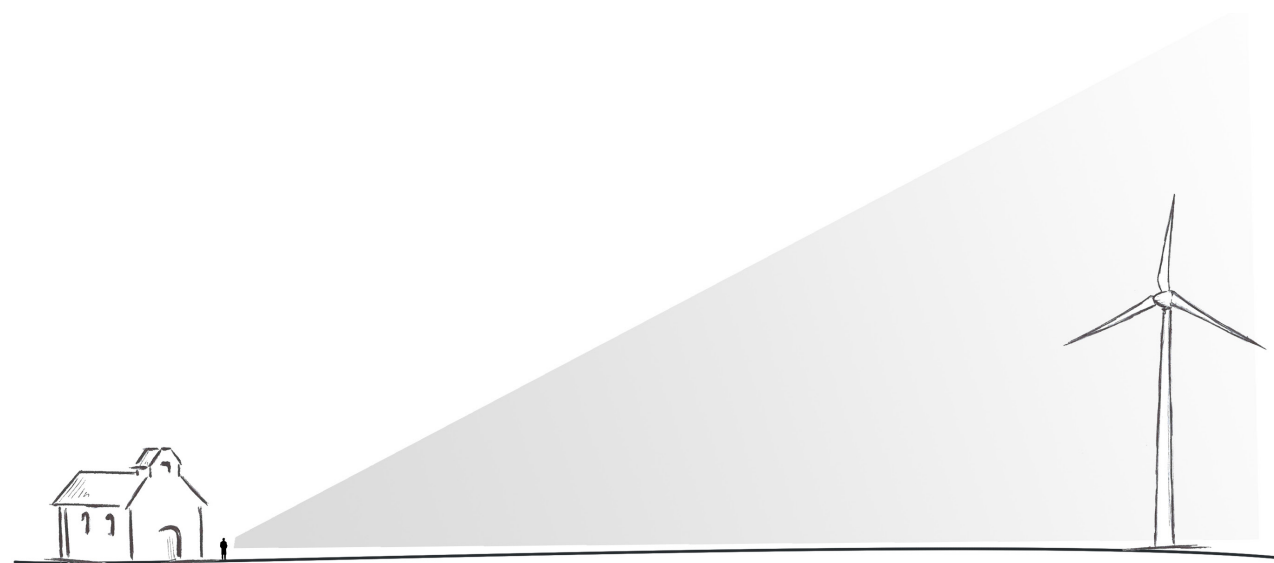
4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

CHAMP VISUEL : Le champ visuel correspond à l'étendue spatiale perceptible à la vue depuis un point d'observation donné. On peut distinguer plusieurs cadrages horizontaux dans le champ visuel : un premier cadre de 60° correspondant à ce que l'on voit nettement et de façon détaillée ; un deuxième à 120° correspondant à ce que l'on peut voir en tournant légèrement la tête de part et d'autre ; un dernier à 360° correspondant à ce qu'il est possible de voir en pivotant sur soi-même.



CHAMP VISUEL HORIZONTAL

VISIBILITÉ : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). » [2]



VISIBILITÉ DEPUIS LES ABORDS D'UN MONUMENT

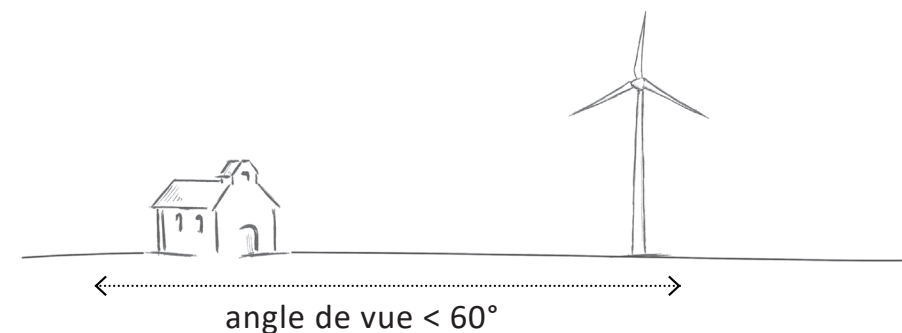
COVISIBILITÉ : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est directe ou indirecte. » [2]

COVISIBILITÉ DIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan. » [2]

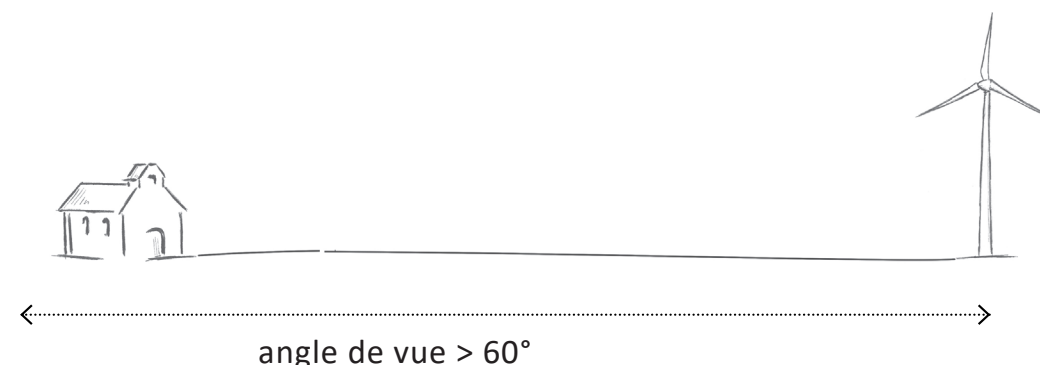
COVISIBILITÉ INDIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 60° (30° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés. » [2]



COVISIBILITÉ DIRECTE



COVISIBILITÉ INDIRECTE



VISIBILITÉ DANS DES CHAMPS DE VISION JUXTAPOSÉS

4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE (SUITE)

CONCURRENCE VISUELLE : On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple).

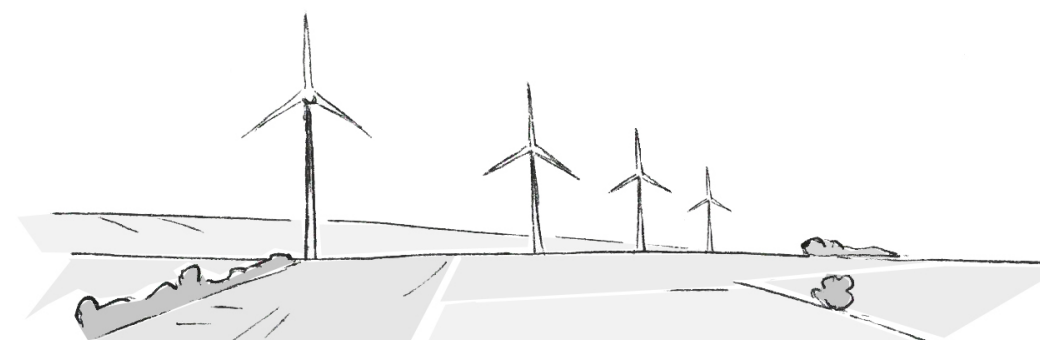
CONCURRENCE VISUELLE AVEC LA SILHOUETTE
D'UN BOURG DE FAÇON SUPERPOSÉE



...OU DE FAÇON INDIRECTE



VUE FRANCHE : La vue est franche sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes lorsque ces dernières sont perçues en entier ou presque (de la base du mât jusqu'à l'extrémité des pales), sans masque formé par d'autres éléments paysagers positionnés entre l'observateur et les machines.



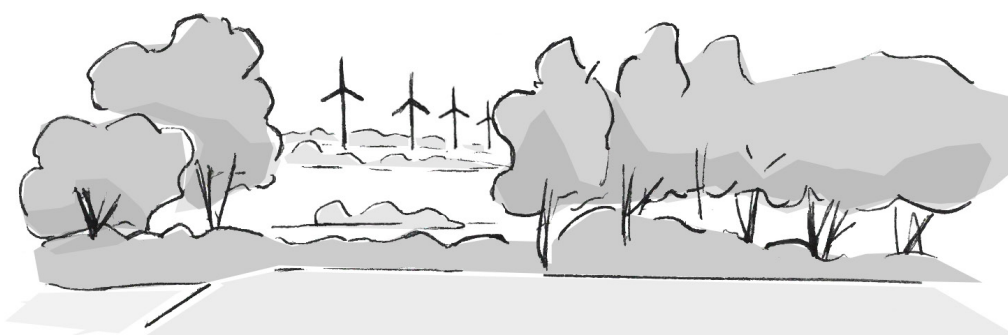
VUE FRANCHE

VUE FILTRÉE : La vue sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes est dite filtrée lorsque la perception des machines est partiellement masquée par d'autres éléments de paysage positionnés dans des plans plus proches de l'observateur (végétation, éléments bâtis...). On peut alors parler « d'effet de masque ».



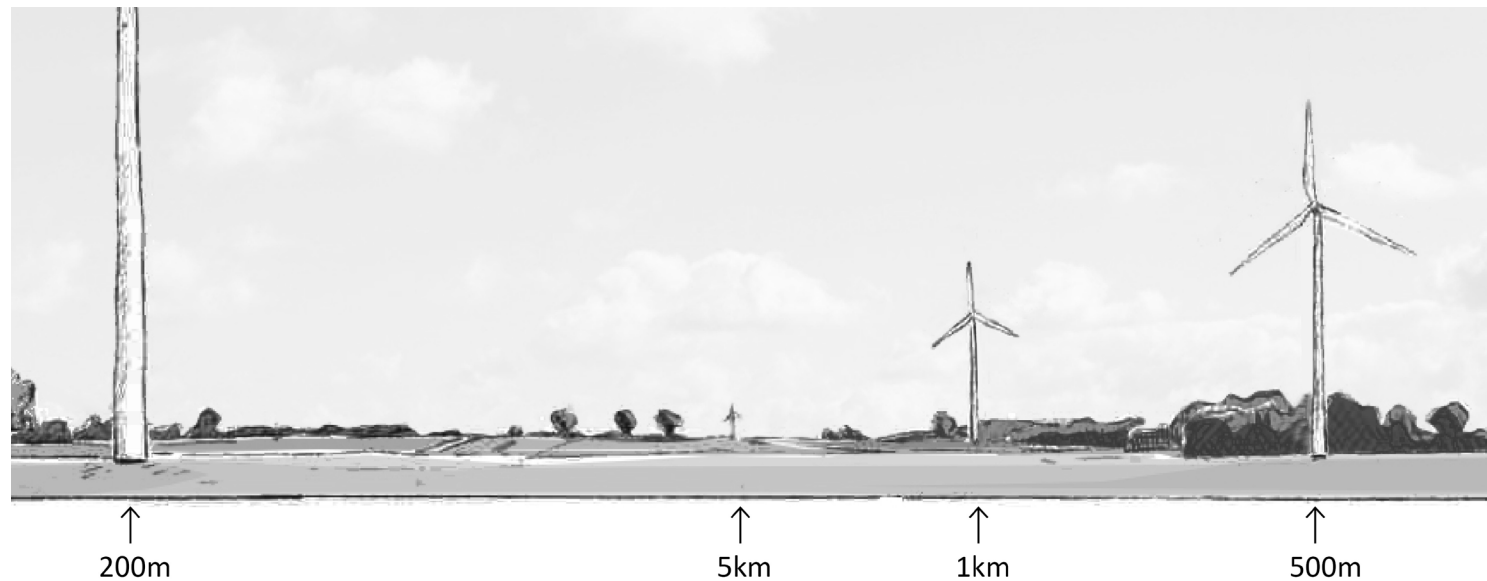
VUE FILTRÉE

EFFET DE FENÊTRE : On parle d'effet de fenêtre lorsque les éléments de premier plan (végétation, bâti...) n'autorisent qu'une perception cadrée d'un élément de paysage lointain au gré d'une percée visuelle.



EFFET DE FENÊTRE
PERCÉE VISUELLE

TAILLE APPARENTE : La taille apparente correspond à l'angle vertical occupé par un objet dans le champ visuel. Il dépend donc de ses dimensions physiques mais aussi de son éloignement. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa taille apparente est faible.



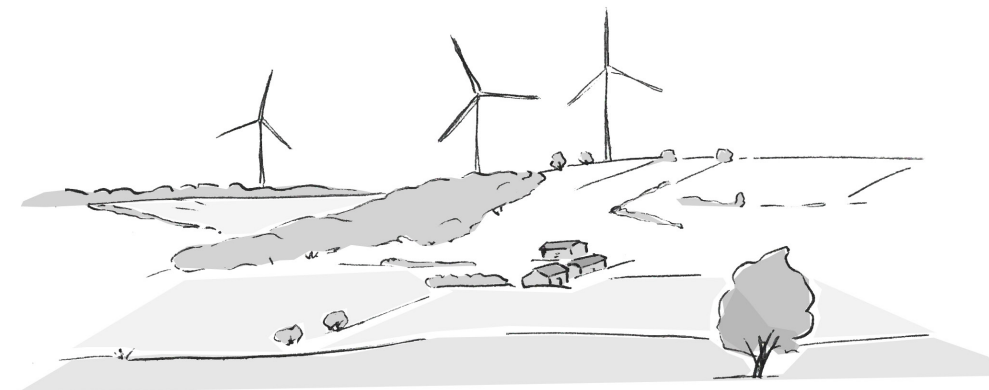
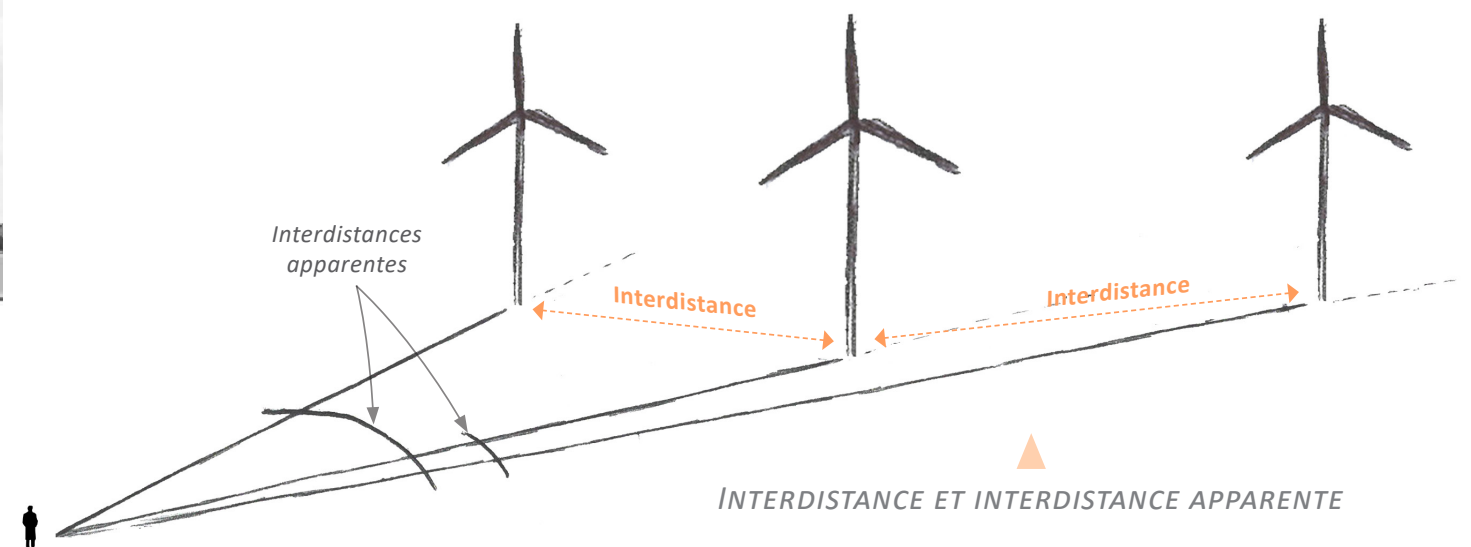
TAILLE APPARENTE D'UNE ÉOLIENNE

PRÉGNANCE : « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance »). Dans les études paysagères et patrimoniales, la prégnance des éoliennes dans le paysage sera à appréhender en intégrant à la fois des critères quantitatifs (distances, tailles apparentes relatives des différents éléments de paysage, proportion dans le champ visuel, notion de champs de visibilité, position de l'observateur – vue plongeante, à niveau ou en contre-plongée – etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.). La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- La distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels... » [2]

INTERDISTANCE : Écartement entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes.

INTERDISTANCE APPARENTE : Écartement dans le champ visuel entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes. L'interdistance apparente entre deux éléments identiques varie donc en fonction du positionnement de l'observateur.



← Vue ouverte en contre-plongée
effet de surplomb, éolienne
prégnante, caractère dominant



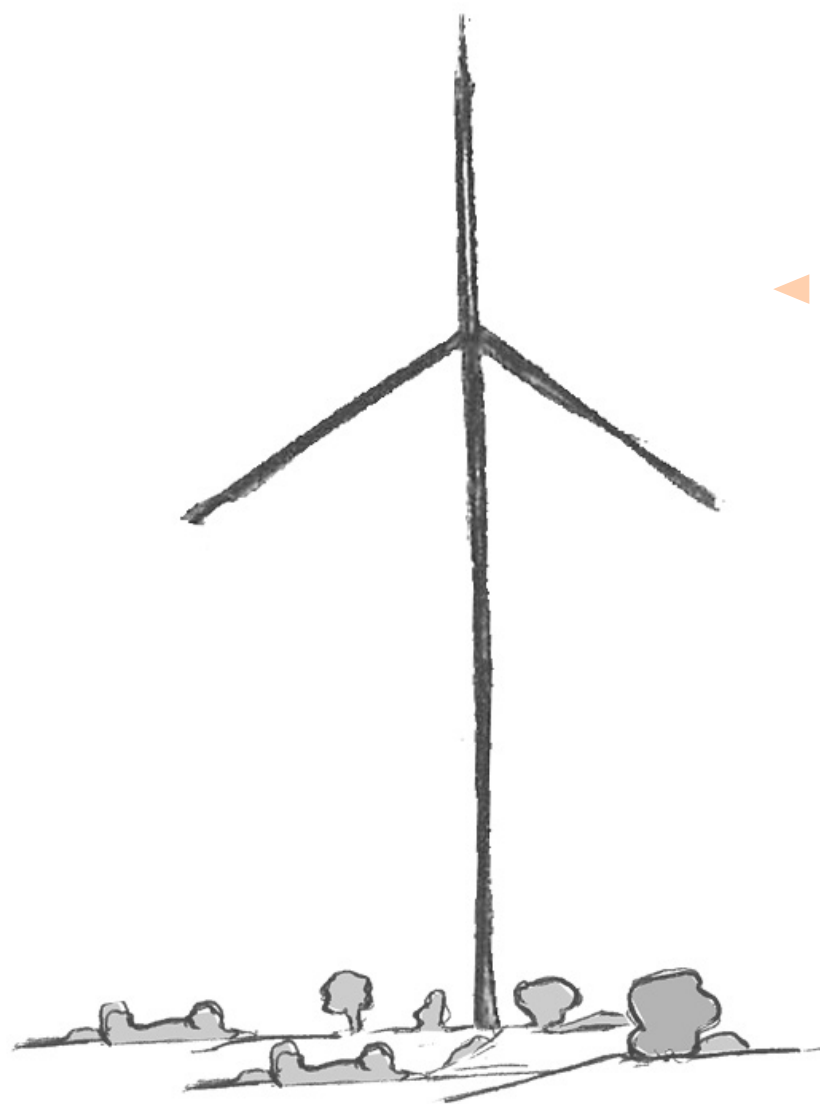
← Vue filtrée, taille apparente modérée,
nombreux éléments de premier plan,
motif éolien moins prégnant

FACTEURS DE PRÉGNANCE VISUELLE

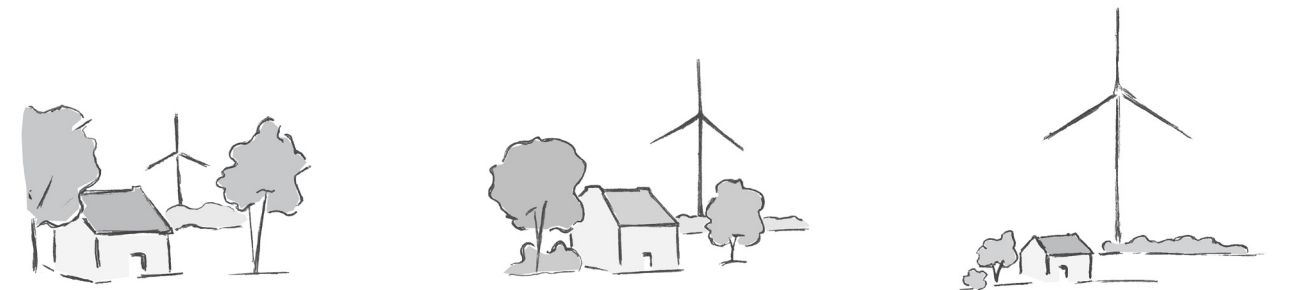
ÉCHELLE D'UN PAYSAGE : « L'échelle d'un paysage est donnée par deux éléments : la dimension de l'espace perçu et la présence dans cet espace « d'étalons » visuels à l'échelle humaine qui permettent de comparer les grandeurs par rapport à une échelle habituelle. » [5]

CONTRASTE D'ÉCHELLE : La notion de contraste d'échelle s'applique lorsqu'un nouvel élément de paysage présente, depuis un point d'observation donné, une taille apparente supérieure à celle des entités en place. On parle de rupture d'échelle lorsque cet effet de contraste est très fort.

SURPLOMB : On parle d'effet de surplomb lorsque des éléments sont perçus comme hors d'échelle par rapport à un élément donné, avec un très fort contraste entre les différentes tailles apparentes. Cet effet de domination ne préjuge pas nécessairement d'une dépréciation paysagère.



◀ CONTRASTE D'ÉCHELLE

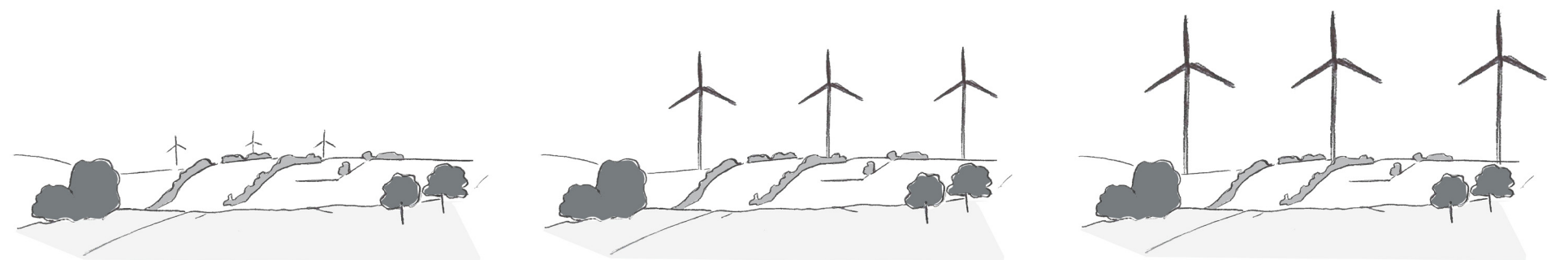


Rapports d'échelle inchangés

Fort contraste d'échelle
Effet de surplomb
vis-à-vis des éléments bâtis

- Impact + ++

ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE



Rapports d'échelle respectés par rapport au relief

Contraste d'échelle, effet d'écrasement par rapport au relief

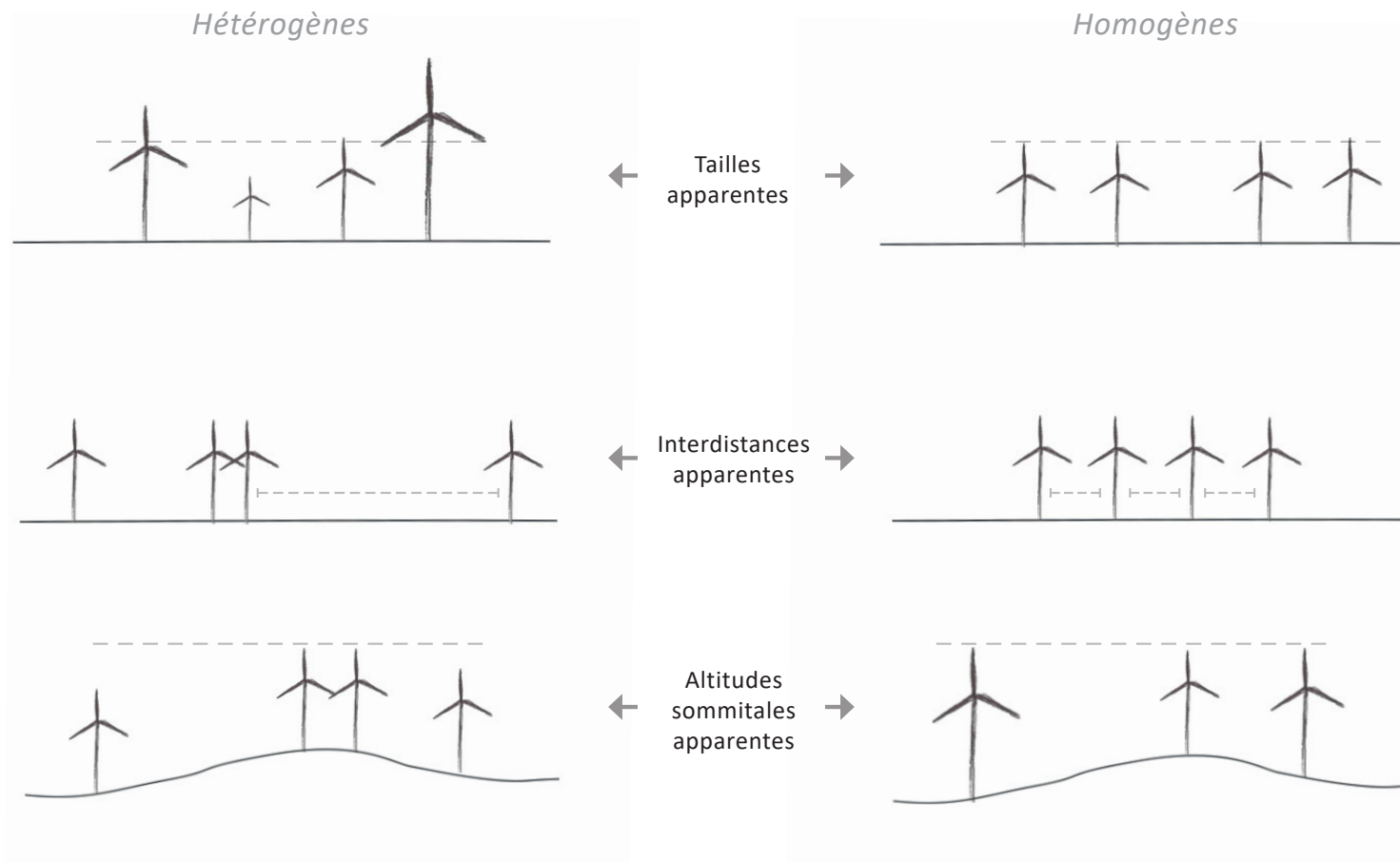
- + Impact ++

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TAILLES APPARENTES : On parle d'homogénéité des tailles apparentes lorsque toutes les éoliennes d'un parc apparaissent avec une taille constante (même angle vertical apparent) dans le champ visuel. À contrario lorsqu'elles apparaissent dans plusieurs plans différents, leurs tailles apparentes ne sont pas constantes, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES INTERDISTANCES APPARENTES : On parle d'homogénéité des interdistances apparentes lorsque les éoliennes apparaissent dans le champ visuel avec un écartement régulier entre les machines. À contrario lorsque cet écartement apparent n'est pas constant entre éoliennes d'un même parc, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ALTITUDES SOMMITALES : On parle d'homogénéité des altitudes sommitales apparentes lorsque les extrémités des pales des éoliennes d'un même parc apparaissent à hauteur égale dans le champ visuel, indépendamment du modelé du relief sur lequel elles sont implantées.

HOMOGÉNÉITÉ - HÉTÉROGÉNÉITÉ



LISIBILITÉ PAYSAGÈRE : Un paysage ou un élément de paysage peut être qualifié de lisible lorsqu'il est facilement identifiable par l'observateur, perçu avec clarté et qu'il s'articule de façon cohérente avec les autres éléments du paysage. Au contraire, un élément peu lisible apporte de la confusion dans la compréhension d'un paysage.

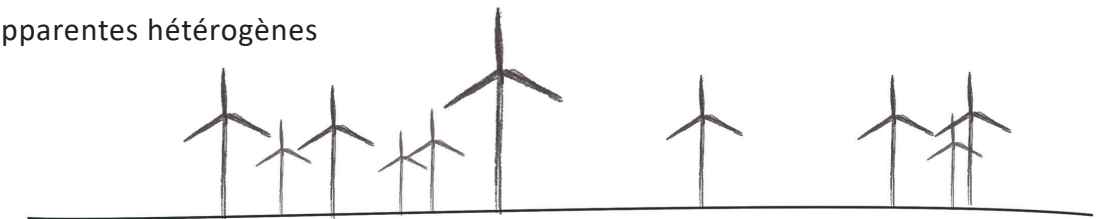
EFFET DE BROUILLAGE : Le brouillage du motif éolien correspond à la superposition de mâts ou de pales dans le même angle du champ visuel, il peut diminuer la lisibilité individuelle de chaque élément et ainsi complexifier l'intégration paysagère de l'ensemble.

LISIBILITÉ D'UN PARC ÉOLIEN



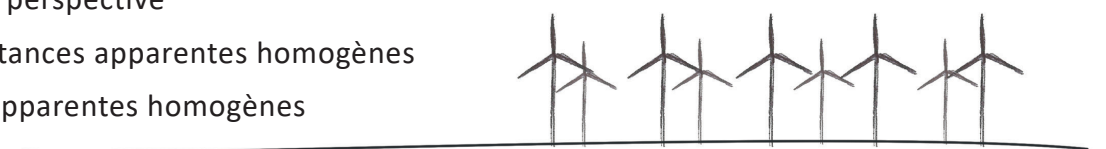
Facteurs de mauvaise lisibilité :

- Éoliennes dans des plans multiples
- Superposition des rotations des pales
- Interdistances apparentes hétérogènes
- Tailles apparentes hétérogènes



Facteurs de lisibilité :

- Éoliennes dans un nombre limité de plans visuels
- Motif d'implantation identifiable et simple
- Effet de perspective
- Interdistances apparentes homogènes
- Tailles apparentes homogènes



EFFETS CUMULATIFS : Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets déjà constatés à l'état initial (par rapport aux autres parcs éoliens exploités par exemple).

EFFETS CUMULÉS : Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets des autres parcs projetés connus (autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale), conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, relatif aux études d'impacts. Ainsi, les projets connus mais n'entrant pas dans ce cas de figure n'ont pas à être pris en compte dans l'évaluation de ces effets.

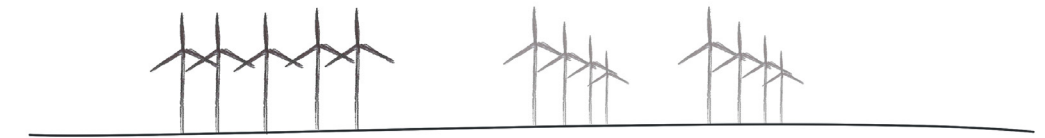
SATURATION VISUELLE : Caractérise la part de l'éolien sur l'horizon paysager: le terme de saturation indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans le paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et peut être analysé à plusieurs échelles : à l'échelle locale avec une évaluation depuis un point spécifique, et à l'échelle d'un secteur, avec une évaluation globale de la saturation ressentie lors de la traversée du territoire. L'analyse de la saturation visuelle fait intervenir les notions d'emprise visuelle occupée par le motif éolien et d'espace de respiration.

EMPRISE VISUELLE HORIZONTALE OCCUPÉE : Portion horizontale du champ visuel (angle) dans laquelle des éoliennes sont perçues depuis un point donné.

Brouillage de la lecture des motifs des différents parcs →



Augmentation de l'emprise visuelle du motif éolien →



Multiplication des points d'appel →



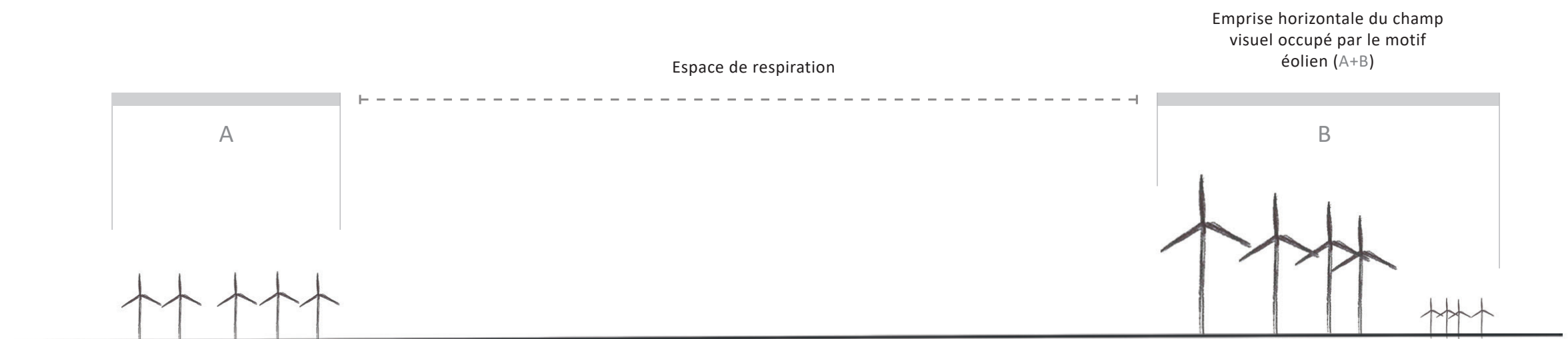
Saturation visuelle par le motif éolien ou effet d'encerclement depuis un point particulier →



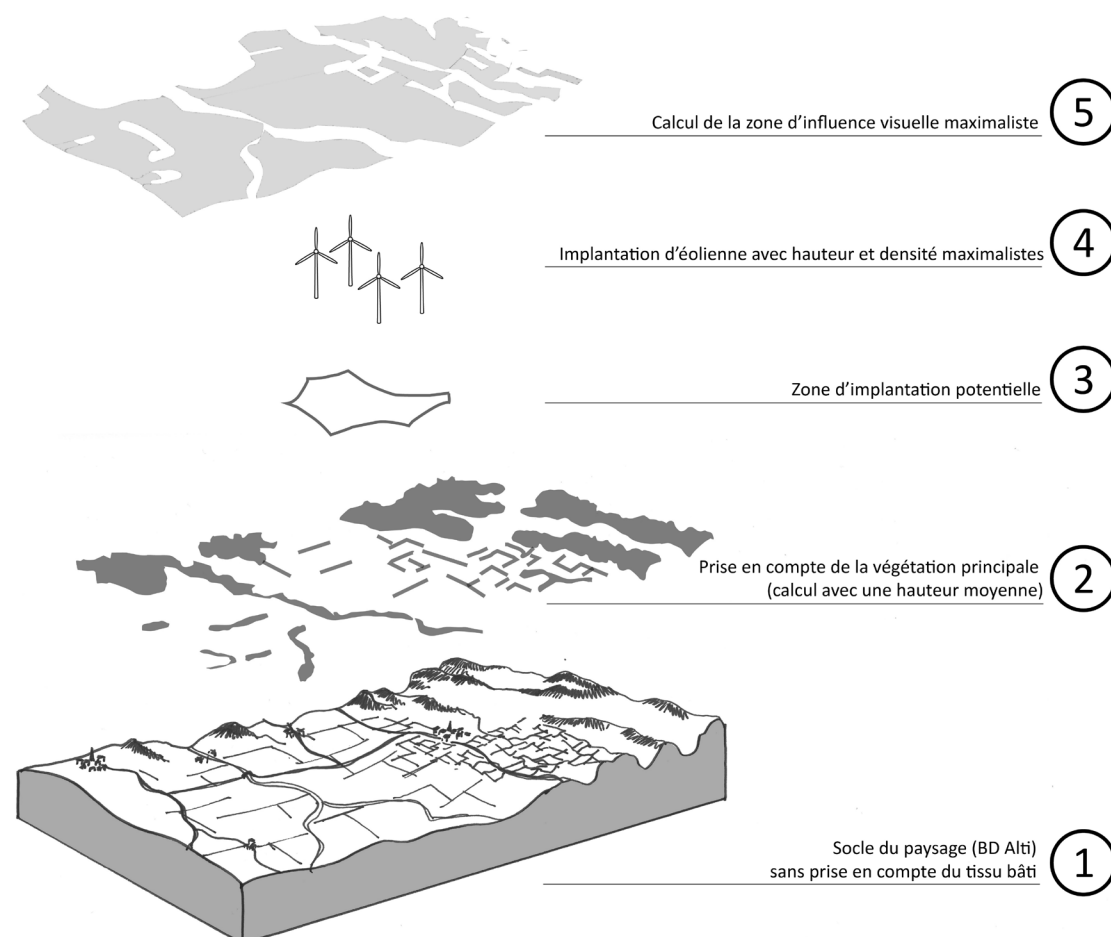
IMPACTS POTENTIELS PAR EFFETS CUMULATIFS

ESPACE DE RESPIRATION : Portion horizontale du champ visuel (angle) entre la perception de deux parcs éoliens; espace avec absence du motif éolien.

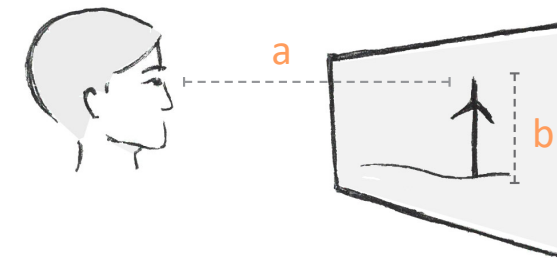
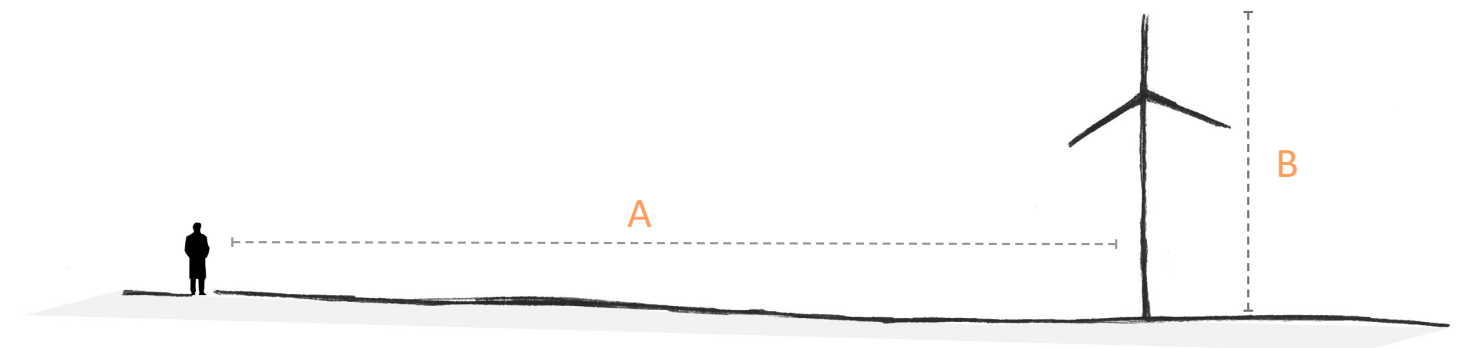
EMPRISE HORIZONTALE OCCUPÉE ET ESPACE DE RESPIRATION →



CARTE DE VISIBILITÉ : La carte de visibilité est un outil d'analyse qui spatialise les « Zone d'Inter-Visibilité » théorique (ZIV) aussi appelée « Zone d'Influence Visuelle ». Cette zone c'est la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. La ZVI est obtenue à partir d'un calcul d'analyse spatiale via un système d'information géographique (SIG) ; cette modélisation peut tenir compte selon les données disponibles et choisies : de la topographie, des masques visuels constitués par les principales structures végétales, du bâti, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur... Les limites des cartes de visibilité théoriques résident dans la précision des données d'entrée utilisées et de celle de la modélisation. Le résultat obtenu est souvent maximaliste et théorique et doit être vérifié par les photomontages qui fournissent un résultat proche de la réalité du terrain.

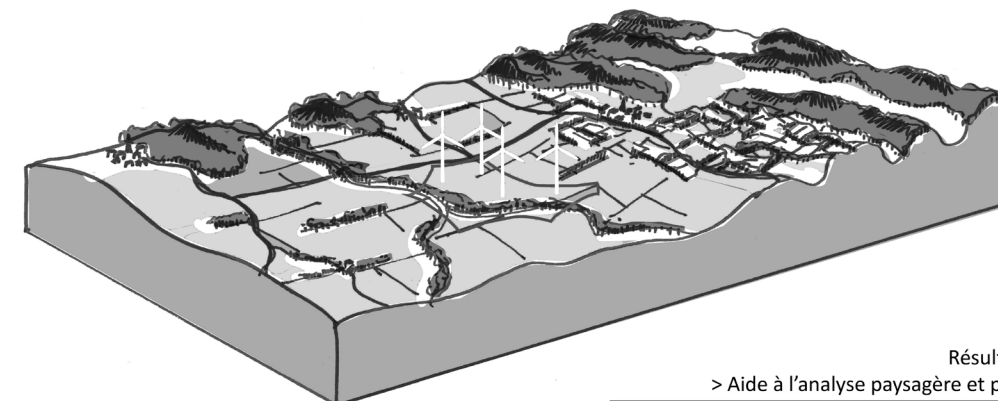


PHOTOMONTAGE : Simulation visuelle permettant de modéliser et visualiser de façon réaliste l'insertion d'un ou plusieurs projets dans leur environnement. Cet outil est utilisé pour comparer les effets des différentes variantes d'implantation d'un projet et pour évaluer l'impact paysager du projet choisi. La réalisation des photomontages dans le cadre de l'étude d'impact s'appuie sur une méthode précise de réalisation des prises de vue (choix pertinent du point de vue, utilisation d'un trépied, conditions météorologiques anticipées...). Les photomontages sont ensuite créés de façon normée à l'aide de logiciels professionnels et d'une méthodologie qui permet d'assurer le bon positionnement des éoliennes dans le champ visuel et leur bonne dimension. Leur présentation respecte une vue équi-angulaire de manière à restituer de façon réaliste le paysage et les rapports d'échelle au plus proche de la vision humaine.



$$A / B = a / b$$

PRINCIPE DE LA REPRÉSENTATION
ÉQUI-ANGULAIRE DES
PHOTOMONTAGES



Résultat sur carte
> Aide à l'analyse paysagère et patrimoniale

ZVI ET CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE